

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 5

Séance tenue le 19 janvier 2005, 19 h
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie
183, rue des Anges
Oka

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 JANVIER 2005	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
JEAN-CLAUDE DESSAU.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
MARIE-MARTINE BÉDARD.....	4
HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE	10
MATHIEU PARÉ.....	17
JUDE LAVIGNE.....	24
PIERRE VILLENEUVE	30
ÉRIC ST-DENIS	36
REPRISE DE LA SÉANCE	49
MARIE-MARTINE BÉDARD.....	49
JUDE LAVIGNE.....	55
LUCIE MASSÉ	64
SYLVAIN RHÉAUME	72
SONIA GAGNÉ	81
RICHARD MAHEU	87

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, bienvenue à cette cinquième séance de consultation publique sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka, sur les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que sur leurs utilisations.

10 Le registre est actuellement ouvert. Toute personne qui désire intervenir, poser une question, émettre un commentaire ou encore déposer un mémoire peut le faire.

15 Je vous rappelle que, cet après-midi, nous n'avons pas fonctionné de façon courante. Autrement dit, nous avons fonctionné par thème et nous avons abordé cet après-midi les trois premiers thèmes qui correspondent au mandat que nous avons reçu du ministre. Demain dans l'après-midi, nous poursuivrons les questions 4, 5 et 6 à l'aide de nos experts, des personnes présentes en salle et, bien sûr, du promoteur.

20 Nous allons aussi probablement finir demain soir. Si vous voulez organiser vos temps, nous allons finir demain soir, peut-être tôt, peut-être tard. Ça dépend du nombre de personnes qui désirent encore prendre la parole, mais nous comptons terminer demain soir.

Donc, je vous rappelle aussi que la Commission peut intervenir en tout temps, bien sûr.

25 Dès à présent, juste avant de quitter la salle cet après-midi, deux personnes-ressources nous ont demandé de prendre la parole pour apporter certaines précisions. Il s'agit du docteur Dessau et du docteur Nastev. Donc, un à la suite de l'autre, ces docteurs vont vous présenter des aspects qui, selon eux, méritent d'être exposés.

30 Alors, docteur Dessau.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

35 Merci, monsieur le président. Je voulais présenter juste une petite comparaison entre certains éléments qu'on trouve dans l'eau des puits actuellement dans les mesures qui ont été faites, c'est tiré de plusieurs documents, je vais passer un peu ça en revue, et l'eau qu'on pourrait retrouver par l'aqueduc municipal.

40 Je pense que c'est intéressant de noter que pour plusieurs éléments, on a ici l'uranium, le plomb et les fluorures, on a des normes dans le règlement québécois sur l'eau potable. Si on commence par l'uranium, donc si on regarde le bruit de fond au Canada, au Québec, c'est vraiment très bas. C'est en dessous de 0.001.

45 J'ai trouvé dans les analyses qui sont disponibles actuellement, le nombre d'analyses, il y en a 57 que, nous, on a faites entre autres à la Direction de la santé publique donc, neuf sur des puits qu'on pourrait considérer comme des puits de surface, 48 sur des puits en eau souterraine.

50 Là, je parle de la zone 1. C'est le Mont Saint-Pierre finalement qu'on a identifié, nous, toujours dans nos rapports comme étant la zone 1. C'est-à-dire, le quadrilatère du chemin d'Oka et le chemin Saint-Isidore, on considère ça comme la zone 1, et c'est une zone qui est alimentée, approvisionnée en eau potable par le réseau municipal. Donc, je considère que c'est l'aqueduc finalement, c'est l'eau de l'aqueduc, et on a des mesures qui ont été faites à ce niveau-là.

55 Donc, pour l'uranium et pour toutes les autres valeurs, on a vraiment des taux qui sont en dessous des normes du règlement québécois sur l'eau potable.

60 Si on regarde maintenant, nous, ce qu'on appelle la zone 2, c'est-à-dire la carbonatite elle-même et la zone 3 qui est juste un petit peu autour de la carbonatite, on se rend compte que pour l'uranium, dans les tests que, nous, on a faits sur les 57 puits, il y en a 7 sur 57, soit 12%, qui sont au-dessus de la norme de 0.01 mg/l. Dans la zone 3, il y en a 5 sur 57, soit 9%.

65 Puis si on parle de risques pour les gens de la zone 2, quelqu'un qui est sur la zone 2, il y a vraiment un risque de 25% d'avoir un puits, si on se fie sur les 57, qui soit au-dessus des normes. Sur la zone 3, c'est un petit peu moins, donc 17%. Le risque global, c'est 21%.

70 Finalement, si on parle du bruit de fond maintenant au niveau canadien, on a quand même 75% qui sont au-dessus du bruit de fond.

75 Pour ce qui est du plomb, j'ai trouvé huit analyses de plomb. Ces analyses viennent des réponses aux questions du 21-12-04 Niocan-Roche. Comme ça n'était pas signé, je ne sais pas si c'est l'un ou l'autre. Alors, j'ai mis «Niocan-Roche» au mieux que je pouvais, le tableau 4.6.

80 Donc, il y a huit analyses qui ont été faites, une qui est faite dans l'aqueduc municipal, donc est largement sous la norme du règlement. Par contre, et là je ne peux pas faire la différence entre les zones 2 et 3, je n'ai pas la géographie de l'endroit où ont été puisés ces échantillons, on en a trois sur les huit qui sont au-dessus de la norme québécoise. Il y en a une qui est cinq fois la norme. Les autres sont un peu plus basses.

85 Pour les fluorures, donc la norme est à 1.5, on a six analyses de faites. Ça, c'est tiré d'un document que monsieur Nastev m'a prêté tout à l'heure, donc «Hydrologie régionale» qui date de 2002 de Ressources naturelles Canada. Il y a six mesures qui ont été faites sur ce qu'on appelle les collines d'Oka dans le document, j'imagine que ce sont ces collines-là. C'est dans la carbonatite, sur la carbonatite?

M. MIROSLAV NASTEV :

Je m'excuse, il faut que je vérifie le document.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

90 Il faudrait peut-être juste préciser, parce qu'il faut bien s'assurer que comme c'est inscrit «collines d'Oka», moi, j'ai pris pour acquis que c'était sur la carbonatite, mais ça méritait d'être vérifié.

95 Si on regarde les fluorures, encore une fois, l'aqueduc municipal rencontre les normes tout à fait. Par contre, il y en a une sur six qui est légèrement au-dessus des normes dans les mesures qui ont été rapportées dans ce document-là.

100 Si on monte un petit peu l'image maintenant pour voir le tableau suivant, là, j'ai regardé le radon. C'est un petit peu différent, mais on parlait de radon dans l'eau. Encore une fois, sur cinq analyses qui ont été faites, cette fois-ci par la compagnie Roche, et l'aqueduc municipal est dedans, si on regarde dans l'eau, on parle de becquerel par litre. Donc, il faut faire attention. Ça n'a rien à voir avec les becquerels par mètre cube qui sont des mesures qu'on fait dans les maisons, qui nous servent, nous, à vérifier l'exposition des habitants de la région au radon qui, lui, peut être dangereux dans l'air.

105 Dans l'eau, on trouve donc à l'aqueduc municipal 12 Bq/m³. Les puits numéros 1, 2 et 3, respectivement 130, 1 590, 720 et 10 Bq/m³. Donc, il y en a un qui est très élevé en termes de becquerel par litre... pardon, je pense que j'ai fait une erreur tantôt, j'ai dit par mètre cube, mais en termes de becquerel par litre.

110 Par contre, on dit que si on parle de becquerel par mètre cube d'eau, ça fait 1 590 000. Il faut diviser par 10 000 pour connaître l'équivalent dans l'air que ça donnerait comme apport de radon dans une maison donnée.

115 Donc, pour une maison dans laquelle on trouverait dans l'eau du puits du radon avec une concentration de 1 590 Bq/l, ça pourrait donner jusqu'à 159 Bq/m³ de radon dans l'air. Mais on voit que pour l'aqueduc municipal, c'est mineur. En termes de becquerel par mètre cube, c'est 1.2. C'est moins encore que l'air ambiant la plupart du temps.

120 Et pour les autres puits aussi, on a ici 13 Bq/m³ qui est presque négligeable comme 72 et encore moins encore pour le puits numéro 5.

125 Donc, ce ne sont pas beaucoup de chiffres, on ne peut pas faire d'énormes statistiques là-dedans, mais on voit qu'il peut y avoir quand même dans certains puits une concentration plus élevée.

130 Et il faut se rendre compte dans tout ça, si on reprend l'autre tableau aussi, que tout le temps au niveau de l'aqueduc municipal, on reste avec des chiffres qui sont toujours sous la norme. Et je pense que c'est important de rappeler ça que les personnes, qui vont remplacer l'eau des puits par l'eau de l'aqueduc, vont avoir une eau qui va, à toutes fins pratiques, toujours

rencontrer les normes du règlement, à moins qu'il y ait des changements particuliers comme il peut y avoir dans d'autres eaux qui viennent de l'aqueduc.

135 Et ça, on parle ici des normes chimiques, physico-chimiques, mais il faut penser aussi aux normes bactériologiques. Je ne sais pas dans la population ici, des gens qui ont des puits privés, combien d'entre eux font ou ont fait déjà des analyses bactériologiques afin de s'assurer de la qualité de l'eau potable. Et je pense que la qualité bactériologique a au moins autant d'importance évidemment que la qualité physico-chimique.

140 Encore une fois, la qualité bactériologique est mesurée très fréquemment dans l'eau de la ville pour se conformer avec le *Règlement de l'eau potable*. Et, à ce qu'on sache, ça fait déjà très longtemps – nous en santé publique, je pense aussi le ministère de l'Environnement – qu'on n'a pas eu de problème de hors-norme issu du réseau municipal.

145 Voilà, ce sont les points que je voulais ajouter.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci, docteur Dessau.

150

Docteur Nastev, est-ce que vous désirez toujours émettre des commentaires?

M. MIROSLAV NASTEV :

155

Non. Non.

LE PRÉSIDENT :

Non? D'accord. Et les photos, vous ne les utilisez pas? Non? Ça va? Très bien.

160

Alors, j'appelle madame Bédard.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

165

Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Bédard!

170

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Mon intervention n'est pas une question ici, mais bien l'émission d'un commentaire en lisant une lettre que j'ai adressée hier au ministre Mulcair et aussi en faisant le dépôt de cette

175 lettre-là, accompagnée du dépôt de trois autres lettres, ainsi qu'un document que nous avons
remis au ministre Mulcair au mois de janvier dernier, 2004, ainsi que le Plan de développement
durable proposé par le gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

180 Vous allez nous les déposer aussi, j'imagine?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

185 Voilà, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

190

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Alors, la lettre se lit comme suit:

Monsieur le ministre,

195

*En décembre dernier, je participais à une séance d'information à Oka pour l'enquête du
BAPE portant sur les effets sur les eaux de surface et souterraines engendrés par l'exploitation
d'une mine et d'une usine de niobium à Oka par la compagnie Niocan.*

200 *Je me permets ici de vous évoquer notre rencontre du 28 janvier 2004 à Québec à vos
bureaux. Messieurs Carl Dufour et Charles-Antoine Drolet de l'UQCN étaient également présents.
Je vous remettais un document du Comité des citoyens de Deux-Montagnes sur le projet Niocan
et je vous faisais part de nos préoccupations.*

205 *Le 10 février, je faisais suivre une lettre résumant ces préoccupations qui ne se
résumaient pas uniquement à la problématique de l'eau. Nos préoccupations étaient globales.*

210 *Mais votre ministère semble aujourd'hui considérer que seul le mandat actuel du BAPE
soit nécessaire pour déterminer si, oui ou non, un certificat d'autorisation sera émis à la
compagnie Niocan.*

215 *Monsieur le ministre, comment concevoir que le concept de développement durable ne
mérite pas d'être appliqué dans le présent dossier? Comment réagir à cette approche
bureaucratique et étroite qui ne peut répondre aux besoins du présent sans compromettre la
capacité des générations futures de répondre aux leurs? Quelle audace avez-vous de faire la
promotion du développement durable tout en ignorant l'urgence d'adopter une approche globale,
intégrée et transparente qui évalue les problématiques environnementale, sociale et économique
liées à ce projet minier?*

220 *Alors, voici un survol des 14 principes proposés dans votre Plan de développement durable que nous avons mis en perspective avec le projet minier Niocan.*

Alors, le principe 1 que l'on peut lire dans le projet de développement durable du gouvernement, le principe 1 est «santé et qualité de vie», et je cite:

225 *Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

230 Alors, notre commentaire face à ça serait: on se demande quelles études ont évalué rigoureusement les risques potentiels sur la santé des citoyens? Je rappelle ici qu'une CPE et une école secondaire sont à moins d'un kilomètre du site. Les petits poumons de nos enfants feront-ils partie des milieux récepteurs importants des polluants reliés à l'activité de la mine et de l'usine de niobium?

235 Comment la santé des plus vulnérables sera affectée puisqu'ils seront exposés à des poussières fines et sèches reconnues comme pouvant affecter la santé de manière importante comme, par exemple, causer l'asthme, les maladies du coeur et des poumons?

Principe 2 que je cite:

240 *Équité sociale. Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle compte tenu des besoins des personnes concernées.*

245 Notre réplique à ça, c'est: qui a besoin d'une mine à Oka si ce n'est que les propriétaires et les actionnaires de la compagnie? Cette exploitation minière ne profitera pas à la majorité des citoyens de la région. L'activité minière profitera à une minorité qui garnira son portefeuille au détriment des simples citoyens, risquant de voir leur qualité de vie et leur santé se détériorer.

Principe 3 maintenant que je cite:

250 *Protection de l'environnement. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.*

255 Et nous, on réagit à ça en disant: en concentration élevée, les polluants atmosphériques agissent directement sur les plantes et causent des dommages de manière aiguë ou chronique, c'est connu. Notre lettre du 10 février 2004 le mentionne. Le Parc d'Oka est un des principaux milieux récepteurs des poussières et produits chimiques produits par l'activité minière et la transformation du minerai. Quelles études importantes ont été réalisées pour prévenir un appauvrissement de la biodiversité du parc d'Oka, des espèces menacées ou susceptibles de l'être?

260

Principe 4:

265 *Efficacité économique. L'économie du Québec doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social, de même que respectueuse de l'environnement.*

270 Fin de la citation. A-t-on une évaluation de l'effet de l'activité minière sur l'industrie agro-touristique? Quelle évaluation sérieuse existe sur les effets de la mine sur ce secteur d'économie? Et comment le consommateur réagira-t-il face aux produits locaux agricoles poussant à proximité d'une mine et d'une usine de niobium?

Principe 5:

275 *Participation et engagement. Le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.*

280 Fin de la citation. Et on dit: les citoyens de la MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes ont tenté de faire valoir comment la mine et l'usine de niobium ne correspondaient pas du tout à leur projet de société. Il n'y a pas d'acceptation sociale. En fait, la voix des citoyens et celle des Autochtones de Kanehsatake est ignorée. Un référendum en 2000 a eu lieu dans la petite municipalité d'Oka et 62% des citoyens rejetait le projet.

285 Principe 6:

290 *Accès au savoir. Les mesures favorisant l'éducation et l'accès à l'information doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.*

Fin de la citation. Mais depuis 2002, le CCDM s'est engagé dans bien des dossiers au Parc national d'Oka. Nous sommes très inquiets. Oléoduc et aqueduc se sont rajoutés au gazoduc et bassins de décantation dans le parc et on parle de parc de conservation.

295 Comment garantir aux milliers de jeunes d'aujourd'hui et de demain qu'ils pourront témoigner de la grande biodiversité du parc d'Oka? Seront-ils plutôt condamnés à témoigner du massacre généré par l'énormité de la sottise humaine?

Principe 7:

300 *Protection du patrimoine culturel. Le patrimoine culturel constitué de biens, de lieux et de paysages est source d'identité, de fierté et de solidarité. Il transmet les traditions, les coutumes, les valeurs et les savoirs d'une société de génération en génération, et sa conservation favorise l'économie des ressources.*

305

Il importe de procéder à son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte des éléments de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

310 Fin de la citation. Comment peut-on parler de préserver le patrimoine extraordinaire d'Oka et de ses paysages lorsqu'on veut y implanter sur un des plus hauts sommets six grandes cheminées atteignant jusqu'à 44 mètres de hauteur?

Principe 8:

315 *Prévention. En présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques possibles à un coût économiquement acceptable.*

320 Fin de la citation. Dans le cas qui nous concerne ici, nous sommes en présence de risques potentiellement connus et la meilleure prévention est de dire «non» à l'implantation de la mine. Coût de tout cela? Zéro dollar.

325 Principe 9, principe de précaution, et pour tous les autres jusqu'à 14, je vous demanderais de vous référer à la lettre du 10 février 2004 que je vais vous épargner la lecture ce soir.

LE PRÉSIDENT :

330 Vous pouvez faire au moins un résumé ou vous ne préférez pas?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

335 En fait, c'est surtout le principe de précaution qui était évoqué à chaque paragraphe et on a fait le tour de tous les aspects en fait que le Plan de développement durable parle lui-même.

Et la lettre se termine ainsi:

Monsieur le Ministre,

340 *Nous refusons de faire partie de ce processus étroit. Ce dossier nécessite une approche globale. Si votre ministère prend une décision suite à l'enquête actuelle du BAPE, que nous considérons cosmétique, vous êtes en contradiction avec votre Plan de développement durable.*

345 *L'émission d'une autorisation à la compagnie serait diamétralement opposée à votre discours, au droit du citoyen à un environnement sain, voire même à la démocratie.*

Toutes ces raisons et préoccupations parmi plusieurs autres, monsieur le ministre, justifient pleinement notre position et refus de participer activement à l'enquête actuelle. Nous appuyons la demande du Comité de citoyens d'Oka et l'organisme Eau-Secours.

350

Nous vous demandons que le projet de mine et d'usine de niobium à Oka fasse l'objet d'une évaluation globale approfondie, conformément aux principes de développement durable, ou simplement que le processus démocratique soit respecté.

355

C'est notre devoir et notre droit de l'exiger. Vous avez ce pouvoir, nous vous demandons de l'exercer, ceci en parfaite conformité avec votre mandat.

LE PRÉSIDENT :

360

Merci. C'est signé qui, en fait?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

365

Marie-Martine Bédard, présidente Comité des citoyens de Deux-Montagnes.

LE PRÉSIDENT :

Comme présidente.

370

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

375

Et puis quand vous appuyez la demande d'Eau-Secours, c'est une demande à l'effet de?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

380

C'est qu'eux autres ne voulaient pas non plus participer à la présente enquête, parce qu'ils évoquent aussi un mandat beaucoup plus élargi, qu'on regarde le projet et les impacts de manière globale.

LE PRÉSIDENT :

385

En fait, ils demandaient un mandat d'enquête et d'audiences publiques classique pour examiner toutes les facettes.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

390

Classique, global et en conformité avec le développement durable.

LE PRÉSIDENT :

395 Très bien.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

400 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.
Madame Hélène Fournier-Laporte.

405 **Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :**

Bonsoir!

410 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame Laporte.

415 **Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :**

Je suis en tant qu'agricultrice. Je suis dans le rang du Domaine. On a une érablière, on a un verger. Dernièrement, j'avais un puits de surface à la cabane à sucre qui ne s'est pas vraiment tari, mais presque, parce qu'on a fait un goutte-à-goutte dans nos framboises, puis ça s'est vidé.

420 Puis pour les gens de la cabane aussi, parce que je reçois des groupes, je reçois à peu près 3 000 personnes par année, ça fait que c'est de l'agro-tourisme, on a fait un puits artésien. On a dû creuser jusqu'à 500 pieds pour trouver à peine 250 gallons à l'heure.

425 Ce puits est dans la carbonatite. Je suis loin... bien, loin, je suis entre 2 et 3 kilomètres du centre de Niocan, mais mon puits est dans la carbonatite. Puis, je veux dire, je m'inquiète vraiment que ce puits-là, quand la mine sera en opération, se tarisse et que je ne puisse plus recevoir mes groupes à la cabane, qui est un apport quand même important pour mon entreprise.

430 J'ai un autre puits à la maison mais, je veux dire, c'est trop loin. C'est en montant, puis on n'aurait pas pu prendre l'eau que j'ai à la maison de mon puits pour l'amener en... de toute façon, celui-là, il est bon, il a 1 000 gallons à l'heure. Je veux dire, j'imagine que si ça baisse, bien, à 1 000 gallons à l'heure, je risque de peut-être en garder à la maison, c'est mon plus grand souhait.

435 Puis je suis vraiment loin, je suis au coin de Saint-Benoît à Oka, puis Saint-Joseph-du-Lac. À cet endroit-là, amener l'aqueduc, je ne suis pas sûre que ça va être facile.

LE PRÉSIDENT :

440 Très bien.

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

445 Ça fait que j'aimerais savoir qui va payer pour ça. Puis j'aurais une opinion autre à faire après.

LE PRÉSIDENT :

450 Très bien.

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

 Je voudrais continuer.

455 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Faucher, qu'est-ce qu'il arriverait à madame?

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

460 Je peux vous montrer exactement...

M. RICHARD FAUCHER :

465 Oui, j'apprécierais beaucoup, s'il vous plaît. Alors, madame est localisée ici. La mine est localisée ici, ce qui donne, comme madame dit, environ 3 kilomètres à peu près en ligne droite, si vous voulez.

470 Je pense, madame, juste pour répondre à votre préoccupation, que les études qu'on a faites à date... écoutez. Du temps de la St.Lawrence, on a touché ça un peu cet après-midi, on pompait un volume quand même assez énorme, 6 000 m³ par jour. Et l'impact maximum que ça a eu durant cette période-là, du moment de la fermeture de St.Lawrence Columbiun, c'était environ 1.7 kilomètres, un impact mesurable qu'on parle, ou de 3 mètres dans les puits hors saison, ces choses-là. Et ça, c'était pour 6 000 m³.

475 On a discuté justement aujourd'hui sur les points que monsieur Nastev avait soulevés hier. Alors, on soulevait la possibilité qu'on pourrait pomper beaucoup plus que 2 500 m³. Puis on a expliqué avec différentes raisons, dont une, par exemple, le concept d'exploitation minière qu'on a développé pour le gisement S-60 de Niocan, c'est un gisement, première des choses, qui n'est pas étendu en angle, si vous voulez, dans la carbonatite, mais plutôt c'est une lentille verticale,

480

c'est une cheminée verticale, donc une géologie un peu différente de ce qui se faisait à la St.Lawrence d'une part.

485 Deuxième chose, c'est que la St.Lawrence Columbiun, elle, était étendue sur environ 900 mètres avec ses galeries pour miner les différents gisements qu'ils avaient. Alors que nous, on parle d'une distance moyenne de transport de 200 mètres au puits de la mine, donc beaucoup plus petit.

490 La méthode et le concept d'opération, à la fin de la mine St.Lawrence Columbiun, seulement les quantités de minerai extrait créaient des ouvertures souterraines d'environ 2 500 000 m³ d'ouvertures souterraines. Alors, c'était une ouverture très grande qu'il fallait quand même considérer pour maintenir à sec, et caetera. Alors que dans le concept opératoire qu'on a pour la mine Niocan, c'est que chaque chantier de minerai qu'on va extraire, on va le remplir par la suite avec des résidus miniers mélangés avec du ciment et, donc, ça redevient solide, si vous
495 voulez. Et la quantité d'ouvertures qu'on devrait avoir, si on parle ouvertures minerai, si vous voulez, dans la mine pour comparer minerai avec minerai, les deux, c'est d'environ 400 000 m³ d'ouvertures à ce moment-là.

500 Alors, entre 400 000 m³ d'ouvertures et 2 500 000 m³, il y a une échelle de 6, puis ça ne tient pas compte des fosses de l'ancienne St.Lawrence qui étaient ouvertes aussi, qui sont énormes. Vous auriez pu ajouter un autre, je crois, 1.3 million de m³ qu'on calculait, quelque chose de plus encore.

505 Alors, l'impact du projet Niocan qu'on a estimé, en dépit de tout ça, on s'est basé sur les données de St.Lawrence. Et si on prenait les galeries de la St. Lawrence qui sont allées jusqu'à 900 mètres et les connecter avec le point du puits de mine qui était le point le plus profond à 1.7 kilomètre, bien, la distance qui restait ici, c'était 1.2 kilomètre.

510 Alors, par prudence, on a dit: «Bien, écoutez. On a déjà un critère basé sur un volume énorme. Prenons le 1.2 kilomètre», puis ça nous permet de dire: «On va amener un aqueduc jusqu'au rang de l'Annonciation.» Ça donne 1.3 kilomètre au rang de l'Annonciation, entre le puits de la mine et le rang de l'Annonciation.

515 Alors, déjà, on couvre la partie qu'on croit qu'on ne devrait pas dépasser, etc. Mais même encore là, sur les cartes qu'on a déposées au ministère de l'Environnement, on a dit: «Écoutez, on va prendre 1.5 kilomètre par prudence qu'on pourrait peut-être détecter une variation dans le puits.»

520 Alors, si vous êtes à 3 kilomètres, vous êtes le double de ce qu'on a prévu comme impact mesurable. Et il y a un programme de suivi avec lequel aussi on s'était entendu avec le ministère de l'Environnement dans le premier kilomètre, dans le deuxième kilomètre. Et s'il faut aller dans le troisième kilomètre, qu'on voit qu'il y a des impacts, on va avoir le temps, parce que votre puits, s'il est pour être affecté, vous allez le voir baisser un peu comparé aux saisons, si vous voulez, s'il y a un impact de la mine.

525

Puis à ce moment-là, les mesures sont telles, avec le programme de suivi, qu'on va devoir agir. Et dans la décision du Tribunal administratif du Québec, on a justement établi ces mesures-là, la façon qu'on répondrait pour régler le problème d'un puits ou etc.

530

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Je suis loin comme ça?

535

M. RICHARD FAUCHER :

Vous êtes très loin, madame, franchement là.

540

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Non, non. Je parle si mon puits se tarissait, par exemple, je veux dire je suis loin pour que vous veniez m'en donner de l'eau.

545

M. RICHARD FAUCHER :

Oui, vous êtes loin, mais vous êtes aussi dans un bassin versant qui va dans l'autre sens, parce que vous avez une colline ...

550

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Entre les deux.

555

M. RICHARD FAUCHER :

Entre les deux, oui. Alors, vous êtes aussi dans un bassin versant différent de celui où on est. Alors, c'est un autre facteur aussi peut-être à prendre en considération, qui vous est favorable.

560

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Vous pensez?

565

M. RICHARD FAUCHER :

Peut-être que monsieur Isabel peut compléter la question. Monsieur Isabel est spécialiste en hydrogéologie.

M. DENIS ISABEL :

570 Bien, monsieur Faucher a pas mal résumé ce qu'on avait dit dans les jours précédents jusqu'à aujourd'hui concernant l'étendue du cône de rabattement et le programme de suivi.

575 Ce que je peux juste rajouter, c'est qu'on va mettre en place des puits pour suivre le rabattement, qui vont être à 1.2 kilomètre. Et les mesures prévues avec le ministère de l'Environnement vont être appliquées seulement si, à cette distance-là, on a un rabattement qui a plus que 3 mètres.

580 Donc, vous êtes pas mal plus loin que ça. C'est-à-dire que la ceinture d'alerte ou le point qui va déclencher des interventions, il va y avoir des problèmes là bien avant d'en avoir chez vous. Donc, vous pouvez être rassurée que, si jamais le problème peut se rendre jusque là, on va être déjà en train de fournir de l'eau à bien du monde avant de se rendre chez vous.

LE PRÉSIDENT :

585 Permettez-moi de me faire porteur de vos états d'âme. Si je me leurre, vous me le dites, d'accord?

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

590 O.K.

LE PRÉSIDENT :

595 Est-ce que je serais suffisamment forte pour vous convaincre un jour, si j'ai des problèmes d'approvisionnement et que ma source se tarit, pour vous convaincre et pour vous affronter et vous témoigner d'une relation entre l'assèchement de ma source et la présence de la mine.

600 Autrement dit, c'est une personne qui pourrait devoir faire une démonstration extraordinaire pour convaincre des experts de la plausibilité de la relation entre les deux. Est-ce que ce n'est pas David contre Goliath?

M. DENIS ISABEL :

605 C'est pour ça que le programme de suivi est assorti de critères déclencheurs, qu'on appelait, qui sont, en termes de mesure du rabattement et de suivi, à une distance de 1.2 kilomètre de la mine.

610 Et ces critères-là ont été convenus avec le ministère de l'Environnement et ils sont indépendants, parce que, même aujourd'hui, il n'y a pas de mine encore et ça peut arriver que quelqu'un ait des problèmes avec son puits comme vous venez d'avoir.

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Un puits de surface de 18 pieds quand même.

615 **M. DENIS ISABEL :**

Oui, oui, c'est ça. Bien, il y a des gens qui ont des puits de surface. Il y en a qui ont des puits profonds. Puis quand on fore dans le roc, on l'a vu avec les explications entre les deux mines, St.Lawrence, tout ça, la qualité du roc peut être différente. Vous pouvez frapper dans un bloc sain, puis ne pas avoir de fracture, puis avoir un ... il y a un paquet de choses qui peuvent arriver. Vos consommations peuvent changer. Ça peut être un bris mécanique, etc.

620
625 Sans ça, s'il n'y avait pas de problèmes d'eau, les puisatiers et les plombiers feraient un peu moins d'argent. Donc, ils ont un travail régulier à remplacer des puits, puis à réparer des choses. Donc, des problèmes d'eau, ça arrive. Malheureusement, ça peut arriver à tout le monde qui est sur un puits.

630 Ce qu'il faut, c'est faire le lien entre votre problème et l'opération minière. Et comme monsieur Zayed le mentionne, quand on est une personne simple propriétaire, on n'est pas un opérateur de mine, on n'a pas des millions de dollars, on peut être confrontés à des experts, puis on n'a pas ce qu'il faut.

635 C'est pour ça qu'on a un critère qui a été convenu, un critère déclencheur qui est indépendant de tout ça, qui est le rabattement à une certaine distance. Puis les gens qui sont à l'intérieur de cette distance-là, c'est déjà prévu qu'ils vont avoir l'aqueduc, il y a d'autres mesures compensatoires. Et si le rabattement dépasse les valeurs critiques au-delà de cette distance-là, là, on va fournir de l'eau.

640 Donc, c'est la relation ou la surveillance exercée par le ministère de l'Environnement. Et au-dessus de ça, il y a un comité conjoint avec les citoyens qui revoit ces choses-là et qui reçoit aussi les plaintes.

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

645 Il y a personne qui va venir surveiller mon puits là.

M. DENIS ISABEL :

650 Il y a un programme de surveillance dans des puits d'observation. On ne veut pas aller surveiller les puits des particuliers pour une raison très simple. Quand quelqu'un vient chez vous, ouvre le couvercle du puits, descend des sondes pour faire des mesures, si, le lendemain, vous trouvez qu'il y a des taches après votre lavage sur le linge ou qu'il y a des résidus dans le fond du bain, vous ne serez pas contente. Et, malheureusement, c'est ce qui peut arriver quand on joue dans les puits, vous le savez, plus on joue là-dedans.

655

Donc, on ne veut pas faire le suivi en faisant des mesures dans les niveaux des puits des particuliers pour éviter ces problèmes-là. On va avoir les propres puits qui vont être forés par la compagnie, qui vont être dédiés à ça, à mesurer des niveaux d'eau dans le roc et dans les dépôts meubles.

660

LE PRÉSIDENT :

Il y en a combien de puits?

665

M. RICHARD FAUCHER :

Je crois qu'on avait dix puits dans le premier rayon d'un kilomètre qui sont localisés. C'est entendu avec le ministère de l'Environnement où on devait les localiser. Et dans le rayon de 2 kilomètres aussi, il y a d'autres dix puits encore additionnels qui vont devoir être localisés en fonction des besoins normalement dans la carbonatite où les gens sont. Mais c'est des puits témoins à ce moment-là.

670

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

675

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

Une petite note.

680

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Madame.

685

Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :

C'est que vous dites que, c'est vrai, je ne suis pas une personne qui a beaucoup d'argent, une petite entreprise. J'ai quand même payé un 10 000 \$ l'année dernière pour faire ce puits-là. Je veux dire, je pense avoir réglé mon problème, puis que je vais avoir plusieurs années claires, puis je ne voudrais pas que, deux ans après, ça soit encore un autre problème.

690

Puis dans l'éventualité où tout ce qu'on fait en ce moment fait que vous exploitez votre mine, à cause de la ...

695 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez à moi, n'est-ce pas?

700 **Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :**

700

Oui, je m'excuse. Supposons qu'ils s'installent, ils bâtissent. Mais là, à cause de l'agro-tourisme dans le coin, je pense au monsieur, Coeur de Pomme, qui est juste à côté de la mine, s'il y avait une possibilité... c'est une opinion environnementale d'esthétique que je vais vous apporter, c'est que j'aimerais beaucoup qu'ils puissent mettre des arbres matures, organiser, 705 mettre le terrain que ça soit joli au moins, qu'on n'ait pas ça dans le visage, que les gens vont arriver, ils vont dire: «Il y a des beaux arbres, c'est comme un parc.» Ça peut passer un peu mieux que si c'est juste des bâtisses. Puis les grandes cheminées, ça, je ne savais pas. Ça va être dur à cacher.

710 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

715 **Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :**

715

Vous savez ce que je veux dire? De faire un environnement qui soit joli, que les gens puissent passer dans le rang Sainte-Sophie, puis pas trouver que ça a l'air industrie. On est quand même dans une place bucolique avec des beaux arbres, des belles montagnes, qu'on garde au moins notre cachet.

720

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

725 **Mme HÉLÈNE FOURNIER-LAPORTE :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

730

Merci.

Monsieur Mathieu Paré. Monsieur Paré, bonsoir.

M. MATHIEU PARÉ :

735

Bonsoir. Bonsoir à tous. Comme plusieurs personnes dans la salle, je crois que je suis inquiet à plusieurs niveaux à propos du projet de la mine.

740 Je ne répéterai pas les arguments que d'autres ont apportés mais, moi aussi, je suis d'avis que le projet devrait être soumis à une audience publique à plus grande envergure pour traiter de tous les effets globaux. Alors, je partage cet avis-là.

745 Ma question ici aujourd'hui, c'est simple. Ça ne fait pas longtemps, je suis déménagé en fait l'année passée, c'est la première fois que je viens m'impliquer ou bien écouter les différentes réunions qu'il y a à propos du projet, puis je suis inquiet. Je suis inquiet principalement sur la rigueur des études qui sont faites, la rigueur que le ministère de l'Environnement, et la lignée face à utiliser des données et baser vraiment une position ferme par rapport aux données d'un promoteur sans aller faire d'études indépendantes.

750 Je ne crois pas que c'est une façon de faire, surtout pas quand il y a des impacts possibles sur l'environnement, sur la faune, la flore, la santé des citoyens, sur l'économie de la région.

755 J'en viens à ma question. Dans les deux derniers jours, on a entendu beaucoup parler de moyens de suivi, de moyens de suivi, tout ce qu'on a des points d'interrogation, c'est-à-dire sur à peu près tout ce qui a été discuté. En fait, étant donné qu'il n'y a pas d'étude sûre, c'est: on va suivre ce qui va se passer.

760 Alors, j'en viens à l'hypothèse que s'il y a un déversement accidentel – ce qui va arriver, c'est sûr et certain, ça arrive dans tous les milieux industriels – si, par exemple, l'eau de la mine, de la St.Lawrence Columbiun est pompée... vous savez qu'il y a un des deux puits qui est probablement hautement pollué, parce que je m'en rappelle, tout jeune, avoir été jouer dans la région et on voyait que c'était déjà plein pétrole, parce que la machinerie avait été laissée dans le fond. Alors, cette eau-là, c'est sûr que, en creusant un puits à côté, elle va être drainée d'une façon ou d'une autre, sinon directement pompée dans la nature, dans les eaux d'exhaure. Alors, 765 je ne sais pas s'il y a des analyses qui ont été faites, ou peu importe, sur la conséquence de ça.

770 Aussi, voir si le cône de rabattement est plus élevé, bien, on parlé qu'il va y avoir des suivis à quelques kilomètres et l'aqueduc va être agrandi en fonction. Ça, c'est à voir. C'est déjà une mesure à prendre. Mais si, par exemple, les taux de rejet sont plus élevés que les normes, si on se rend compte qu'il y a plus d'uranium que prévu, plus de plomb que prévu, dans des quantités, des volumes, des concentrations plus élevés que prévus, une fois que la mine va être en opération, c'est certain que ça n'arrêtera pas là.

775 Puis ce que je veux savoir, ça va être quoi les moyens concrets? Vous allez le suivre, vous le dites, vous allez le suivre, mais si jamais ça dépasse, c'est quoi qui va être fait concrètement pour arrêter ou corriger la situation? Alors, c'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

780 En fait, vous avez touché à plusieurs aspects dans une question, j'imagine, n'est-ce pas?

785 Tout d'abord, monsieur Rochon, qu'est-ce qui arrive si les eaux d'exhaure dépassaient les critères fixés dans les objectifs environnementaux de rejet?

M. ALAIN ROCHON :

790 En fait, je dois rajouter une étape. C'est que les objectifs environnementaux de rejet ont servi à établir les normes de rejet qui sont fixées dans le certificat d'autorisation. Donc, c'est ça qui va être suivi. Autrement dit, votre question, c'est qu'est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

795 Ah! D'accord. Donc, la terminologie éventuelle dans le certificat, ça sera des normes.

M. ALAIN ROCHON :

800 Ça va être l'équivalent de normes finalement, parce qu'une fois que c'est, autrement dit, fixé dans un certificat d'autorisation, c'est équivalent à une norme.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

805 **M. ALAIN ROCHON :**

810 C'est ça. Le détenteur du certificat d'autorisation doit respecter son certificat d'autorisation, donc doit en respecter le contenu, donc les concentrations qui sont prévues dans le certificat d'autorisation.

815 Donc, à partir du moment qu'il y a un résultat qui nous est transmis, qui démontre un dépassement, à ce moment-là, le ministère de l'Environnement, comme dans les autres cas aussi, parce qu'il y a d'autres industries aussi qui fonctionnent de la même façon, qui ont des suivis à faire, à ce moment-là le ministère met en infraction et envoie un avis d'infraction écrit à la compagnie, selon le cas, peut demander le déversement s'il le juge nécessaire, peut demander un plan correctif des lieux dans un délai qu'il juge adéquat, donc pour corriger la situation.

820 Le ministère peut aussi, selon le cas, déclencher une enquête, s'il le juge pertinent – donc, il y a différents moyens qui existent – une enquête qui peut par la suite, si a les éléments de preuve suffisants, mener à des poursuites, donc à payer des amendes qui sont prévues par la loi. Ou si on juge que c'est suffisamment important, on peut aller aussi chercher une injonction en Cour. Donc, il y a différents moyens comme ça qui existent, qui sont à la disposition du ministère.

LE PRÉSIDENT :

825 D'accord, merci.

Vous avez aussi touché la qualité de l'eau dans les fosses.

830 **M. MATHIEU PARÉ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

835

Vous avez dit que vous vous êtes baigné plus jeune?

M. MATHIEU PARÉ :

840

Bien, pas nécessairement baigné, mais dans ma jeunesse, on allait jouer... je ne sais pas si c'est bon d'avoir fait ça, mais on allait jouer sur l'ancien site qui était abandonné. Puis je me rappelle très bien de voir dans le temps les deux fosses, là. Peut-être que les deux fosses sont recouvertes maintenant.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous savez qu'il y a beaucoup de radioactivité sur ce site-là?

M. MATHIEU PARÉ :

850

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

855

D'accord.

M. MATHIEU PARÉ :

Bien, ça a évolué.

860

LE PRÉSIDENT :

Quand on est jeunes!

865 **M. MATHIEU PARÉ :**

Exactement, peut-être moins au courant dans ce temps-là. Puis ça a été condamné depuis. Mais effectivement, il y avait une des deux fosses, il y avait du pétrole, c'était noir, c'était visible.

870

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, vous avez caractérisé les eaux des fosses?

875 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. Roche a fait les travaux afin de caractériser et échantillonner à différents niveaux dans les fosses.

880 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Qu'est-ce qu'il se dégage? À quoi vous avez comparé les caractéristiques? Est-ce qu'il y a des critères qu'on utilise normalement pour comparer les caractéristiques?

885 **M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Vachon, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ VACHON :

890

Dans l'étude d'impact, on a analysé l'eau des fosses et on l'a réanalysée une autre fois...

LE PRÉSIDENT :

895

Pourriez-vous indiquer la page, puisque vous l'avez?

M. ANDRÉ VACHON :

900

Oui, le tableau 3.5, page 3-15. La référence, c'est PR3.1. Et il y a un autre document aussi que je recherchais, mais je ne le trouve pas maintenant, mais je vais pouvoir vous revenir avec la référence subséquemment, où on a fait d'autres analyses dans les fosses.

De façon générale, la qualité d'eau des fosses, elle est bonne.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Vous comparez les caractéristiques à quels critères?

M. ANDRÉ VACHON :

910

On les a comparées dans un premier temps à ce qu'on retrouvait dans le ruisseau Rousse, par exemple, et on n'a pas de...

LE PRÉSIDENT :

915

Est-ce qu'il n'y a pas des critères d'eau de surface?

M. ANDRÉ VACHON :

920

Il y a des critères d'eau de surface. Dans ce sens-là, on les a comparés un peu au ruisseau Rousse. On n'a pas mis de norme à côté. Donc, je suis un peu embêté de vous dire exactement comment on les a comparés, contrairement aux derniers tableaux que je vous ai envoyés.

925

Mais il n'y avait pas de problème important. Notamment, par exemple, le pH est de l'ordre de 8.1, ce qu'on peut s'attendre dans un environnement comme ça. Les éléments qui...

LE PRÉSIDENT :

930

Est-ce que vous avez des éléments à base de pétrole?

M. ANDRÉ VACHON :

935

Je n'ai pas analysé ici les hydrocarbures. De mémoire pour avoir vu, moi, les fosses et les gens sont allés échantillonner, je peux vous dire que les hydrocarbures, vous avez raison, c'est facile à voir en surface d'un plan d'eau parce que ça miroite, c'est facile à voir. En tout cas, à l'oeil, il n'y en avait pas. Donc, je serais fort surpris qu'il y en avait.

940

Je pense qu'on les a analysés, puis je pourrai vous revenir demain ou ce soir si je remets la main dessus tout à l'heure. Ils sont déposés DB je ne sais pas trop quel numéro. Je les cherchais, puis je n'ai pas mis la main dessus.

LE PRÉSIDENT :

945

Monsieur Paré, je peux vous dire que demain, dans l'après-midi, nous allons examiner à fond cet aspect-là. Donc, si jamais vous pouvez y être, tant mieux. Si jamais vous ne pouvez pas y être, tout va être pris en sténotypie et toute l'information sera accessible dans le site Internet et dans les centres de documentation.

950

Ma collègue m'avise tout de suite que c'est le document DB.8.

M. ANDRÉ VACHON :

955 Alors, je vais aller voir. Juste par exemple l'uranium, on est plus petit que le seuil de
détection qui était de 0,005.

LE PRÉSIDENT :

960 Et vous avez aussi DB.17.

M. ANDRÉ VACHON :

965 Oui, c'est beau, merci. Le plomb aussi a des niveaux... non, je ne l'ai pas analysé le
plomb ici, mais je l'ai analysé. On va aller voir l'autre. On va vous revenir dans deux minutes, si
vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

970 Bien, ce qu'on va faire, si vous permettez, on va passer à la prochaine personne et,
ensuite, je vais vous rappeler pour qu'on puisse vous donner une réponse complète.

M. MATHIEU PARÉ :

975 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Docteur Nastev?

980 **M. MIROSLAV NASTEV :**

J'ai une question sur le suivi. L'engagement que le promoteur a pris sur le suivi
environnemental, est-ce que ça serait discuté à part ou ça serait discuté au fur et à mesure?

985 **LE PRÉSIDENT :**

Le suivi à quel niveau? Pour les fosses ou pour la qualité des...

M. MIROSLAV NASTEV :

990 En général, les engagements du promoteur de faire un suivi soit des eaux souterraines,
des eaux de surface, les niveaux d'eau, la qualité d'eau, est-ce qu'on va discuter ça à part ou...

LE PRÉSIDENT :

995

Si vous jugez que c'est important, demain, avant la fin de la séance, je vais vous demander, à toutes les personnes-ressources, est-ce qu'il y a des aspects importants que nous n'avons pas discuté et qui méritent d'être discutés. Donc, si, pour vous, la question des suivis est capitale, on prendra le temps de la discuter.

1000

M. MIROSLAV NASTEV :

Demain à la fin de...

1005

LE PRÉSIDENT :

À la fin de l'après-midi.

Alors, monsieur Jude Lavigne.

1010

M. JUDE LAVIGNE :

Bonsoir, monsieur le Président.

1015

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lavigne, bonsoir.

1020

M. JUDE LAVIGNE :

Moi, je reviens un peu à hier soir. En fait, je reviens sur la question où on a parlé... même on recule plusieurs années dans le temps, à savoir la CPTAQ. Moi, ce qui m'intéresse actuellement, est-ce que vous savez ce que ça veut dire 2%? On a plusieurs personnes qui savent calculer alentour ici. 2% dans cette salle ici, c'est à peu près la grandeur de la table sur laquelle je suis accoudé. Ça, c'est à peu près 2% de la salle.

1025

Alors, 2% des terres agricoles que le CPTAQ a préservées, c'est ça dans la province de Québec. Alors, des terres agricoles, on a 2% des terres de la province de Québec. Alors, lorsqu'on convoite nos terres, lorsqu'on... c'est la raison principale que le chiffre 2% est important.

1030

Et, moi, je reviens à la CPTAQ. La CPTAQ a accordé un droit temporaire d'utilisation non agricole d'un maximum de 21 ans basé sur les engagements du promoteur, et je cite:

Le promoteur s'est engagé...

1035

Vous avez eu les engagements qui ont été déposés ici plus tôt au cours de la semaine.

1040 *Niocan s'engage à fournir une eau de qualité au moins équivalente à celle existante à toutes les résidences et exploitations agricoles dont les puits pourraient être affectés par la mine.*

De plus, Niocan a à assurer un approvisionnement en eau agricole.

Et je pense que je peux vous citer exactement le paragraphe. Je crois que c'est en page 5:

1045 *Eau agricole. Afin d'assurer un approvisionnement en eau agricole...*

– on en a discuté un peu cet après-midi, mais ça, c'est un engagement face à la CPTAQ

–
1050 *... approvisionnement en eau agricole et mettre en place pompes et surpression et conduites à grand diamètre ou un système distinct d'approvisionnement d'eau agricole possédant les mêmes caractéristiques, paramètres et teneurs que possèdent les eaux souterraines actuellement utilisées.*

Alors, l'engagement des pages 1, 2, 3.

1055 Les engagements 2004, on ne parlait plus d'eau agricole. Les engagements 2004, les 22 pages, je crois que le promoteur pourrait vous le confirmer, ne mentionnent aucunement eau agricole ni d'irrigation. On parle d'eau.

1060 Aussi, monsieur le président, dans les rapports du ministère de l'Agriculture, du MAPAQ, les rapports DB.31, 36, 41, 43, ainsi que les rapports 45, 47 des hydrogéologues Ouimet et Lamontagne, on parle de spécialistes qui demandent une enquête sur les eaux complète.

1065 Ma question est la suivante, elle est double. Ma toute première, c'est: puisque les engagements qui sont ici ne sont pas retenus au moment où on se parle par le promoteur, est-ce qu'on doit retourner à la CPTAQ, à celui que j'appelle notre chien de garde pour nos terres agricoles, avant que les engagements soient modifiés?

1070 Si c'est le cas, c'est ce qu'on doit faire, selon moi, parce que l'autorisation a été donnée moyennant à ce qu'on ait des eaux agricoles complètes pour les producteurs ou bien des conduits qui vont amener l'eau. Alors, si ce n'est pas le cas, je crois que, aujourd'hui, on est presque rendus à retourner à la CPTAQ pour se faire confirmer que, avec les nouveaux engagements de l'entreprise, on n'aura pas l'eau que l'on parle depuis trois jours ici et qu'on a de besoin pour nos opérations.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, qu'en est-il de votre engagement, de cet engagement auquel fait référence monsieur Lavigne?

1080 **M. RICHARD FAUCHER :**

1085 Alors, pour faire le point pour commencer, je pense qu'on est allés à la CPTAQ, on a eu une autorisation et ces choses-là avaient été autorisées par la CPTAQ.

1090 L'UPA, dont monsieur Lavigne est le président local, ont contesté cette décision-là au Tribunal administratif du Québec eux-mêmes. Et à ce moment-là, considérant la qualité des eaux souterraines qui, pour la question d'irrigation comme j'expliquais hier, ne rencontrent pas les normes, on a enlevé... et du fait aussi que, à ce moment-là, avec les études plus approfondies qu'on nous demandait au ministère de l'Environnement, etc., on avait identifié que les eaux de surface, ruisseau, etc., n'avaient pas été affectés durant le temps de la St.Lawrence. Alors, ça, c'est un point.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je veux juste comprendre. Donc, vous admettez le fait que vous vous êtes engagés auprès de la CPTAQ de fournir les agriculteurs pour l'eau agricole.

1100 **M. RICHARD FAUCHER :**

Attention. L'eau qu'on était pour pomper de la mine, on était prêts à la mettre le long du rang Sainte-Sophie pour les besoins agricoles.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce détail est précisé? Je ne l'ai pas lue l'entente.

M. RICHARD FAUCHER :

1110 Mais nous, lorsque ça a été contesté par l'UPA au Tribunal administratif, parce qu'ils n'ont pas accepté la décision de la CPTAQ...

LE PRÉSIDENT :

1115 D'accord.

M. RICHARD FAUCHER :

1120 Ce n'est pas nous qui ne l'avons pas acceptée, c'est eux. À ce moment-là, aux études qui se poursuivaient, on a décidé qu'il était avisable, à cause de la qualité de cette eau souterraine et des puits qu'on identifiait avec certaines difficultés de qualité, qu'il était prudent que Niocan ne fournisse pas cette eau pour ne pas se faire blâmer plus tard.

1125 Alors, on a retiré ceci et le Tribunal administratif du Québec a reconnu ce fait. D'ailleurs, ici, lorsque monsieur Gérard Siew, expert pour l'UPA, a été interrogé au Tribunal administratif du

Québec, monsieur Siew lui-même a reconnu et défini les besoins que devait desservir l'aqueduc au point de vue besoins agricoles.

1130 Et c'est à la page 87 des transcriptions du 16 avril 2002, page 162 aussi où on dit clairement:

La demande des résidents, employés de ferme, employés Niocan, animaux de ferme...

1135 et toutes ces choses-là. Et un peu plus loin, le 17 avril, dans le contre-interrogatoire de l'expert de l'UPA, notre avocat avait demandé:

Qui vous a donné ces directives-là?

C'est mon client.

1140 «Mon client» étant l'UPA. Alors, voilà.

LE PRÉSIDENT :

1145 Moi, j'aimerais savoir une chose et je ne sais pas si c'est vous qui allez pouvoir me fournir cette information. Sinon, la commission écrira à la CPTAQ pour avoir l'information. Un engagement signé avec la CPTAQ, est-ce qu'il devient caduc? Parce qu'il y a eu...

M. RICHARD FAUCHER :

1150 Le TAQ.

LE PRÉSIDENT :

... le TAQ par la suite.

1155

M. RICHARD FAUCHER :

1160 Oui. Oui, ça a été définitivement annulé. Quel est le mot utilisé légal? C'est mentionné dans la décision du TAQ de toute façon qu'il...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1165 Oui, monsieur Rochon, si vous pouvez me donner des informations aussi.

M. ALAIN ROCHON :

1170 En fait, dans sa décision, le TAQ, ce sont des conditions qu'il impose à Niocan. Ce ne
sont pas des engagements que Niocan a pris face au TAQ ou à la CPTAQ. Finalement, ce sont
des conditions que le TAQ impose et, donc, que le tribunal impose à Niocan et qu'il doit
respecter.

LE PRÉSIDENT :

1175 D'accord. Mais dans cette décision-là, est-ce qu'elle porte atteinte à des engagements qui
ont été pris, par exemple, avec la CPTAQ?

M. ALAIN ROCHON :

1180 À ma compréhension, oui.

LE PRÉSIDENT :

1185 D'accord.

M. ALAIN ROCHON :

1190 J'ai la décision ici, si vous permettez. Vous voyez, donc à la fin dans la décision, on dit:
Pour ces motifs, le Tribunal infirme la décision de la Commission...

1195 de la CPTAQ. Donc, il renverse finalement la décision précédente de la CPTAQ, mais il
reprend finalement des conditions qui avaient été imposées par la CPTAQ, il les reprend à son
profit ici, le TAQ, et d'autres conditions supplémentaires qu'il juge appropriées.

LE PRÉSIDENT :

1200 Excellent. Alors, c'est ça la réponse, monsieur Lavigne.

M. JUDE LAVIGNE :

Je comprends que les mêmes décisions s'appliquent à ce moment-là.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce n'est pas tout à fait ça qui a été dit.

1210 Monsieur Rochon, pourriez-vous répéter la fin de votre explication? Donc, dans le
jugement, il infirme...? Je ne veux pas reprendre textuellement.

M. ALAIN ROCHON :

1215 *Pour ces motifs, le Tribunal infirme la décision de la Commission et procédant à rendre la décision qui aurait dû être prise en premier lieu.*

Autorise l'utilisation agricole à d'autres fins que l'agriculture et...

LE PRÉSIDENT :

1220

Je peux vous assurer que nous allons le vérifier, mais ça semble clair quand même que la décision du TAQ a préséance. C'est elle qui s'impose.

M. JUDE LAVIGNE :

1225

C'est à vérifier.

LE PRÉSIDENT :

1230

Mais nous allons le vérifier, je vous assure. Merci.

Alors, monsieur Paré, si vous voulez revenir en avant. Donc, monsieur Faucher, est-ce que vous avez l'information relative à la qualité des eaux des fosses?

1235

M. RICHARD FAUCHER :

Oui, monsieur le président. Monsieur Vachon va répondre.

M. ANDRÉ VACHON :

1240

Alors, voici. C'est dans le document DB.17 du 31 juillet 2003. C'est la date que j'ai, moi. Alors, c'est le tableau 6 et le tableau 7 pour la fosse 1 et la fosse 2.

1245

Et en ce qui concerne précisément les hydrocarbures, C10, C50, c'est comme ça qu'elles s'appellent, alors c'était en dessous de la limite de détection, donc plus petit que 100 microgrammes par litre autant dans la fosse 1 que dans la fosse 2, le 3 juillet 2003 lorsqu'on a échantillonné l'eau. Et de façon générale, l'eau était de très bonne qualité.

LE PRÉSIDENT :

1250

Merci.

M. ANDRÉ VACHON :

1255 Vous pouvez aller voir dans le document.

LE PRÉSIDENT :

1260 Merci beaucoup, monsieur Paré.

Monsieur Pierre Villeneuve.

M. PIERRE VILLENEUVE :

1265 Alors, monsieur le président, j'ai une question très courte à poser. Si on se réfère au site de l'ancienne mine St.Lawrence Columbiun, je crois comprendre qu'il y a une partie de ce site-là qui est soit la propriété de Niocan ou va devenir la propriété de Niocan.

1270 Pour connaître ce coin-là, puis d'être allé de temps à autre faire des reconnaissances sur ce site-là, et constatant aussi qu'il y a passablement de gens qui circulent, ou qui font du ski de fond, ou qui promènent leur chien sur ou près de ce site-là, aux entrées des clôtures, il y a un panneau qui dit: «Site minier abandonné». Puis il y a un signe dans le milieu de ça qui dit «Danger».

1275 Moi, la question que je pose, c'est qu'est-ce qu'on doit comprendre quand on lit le mot «danger» sur ce site-là?

LE PRÉSIDENT :

1280 Docteur Dessau, qu'est-ce qu'on doit comprendre quand on lit le mot «danger» à l'entrée d'un site?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

1285 Il y a sur ces terrains contaminés des éléments radioactifs – là, j'aurais peut-être besoin du ministère de l'Environnement quant à la caractérisation de ces éléments-là – et dont certains peuvent probablement être dangereux si on a un contact prolongé avec ces éléments-là.

1290 Maintenant, je pense que peut-être monsieur Rochon ou les gens du ministère de l'Environnement pourraient plus facilement caractériser de quel type ils sont, dans quels contenants ou pas, dans quels contenants, parce qu'il y en a qui sont dans des barils, il y en a qui sont simplement déposés là.

LE PRÉSIDENT :

1295

D'ailleurs, madame Gagné, je pense, hier nous a promis de déposer des photos du site SLC et, justement, nous voyons des barils qui sont brisés. Nous voyons des scories aussi. Alors, ces photos-là, elle devait les scanner et nous les déposer. Donc, elles seront accessibles sur le site Internet.

1300

Monsieur Rochon... et je vais aussi demander à monsieur Faucher, parce que monsieur Faucher, je pense qu'ils ont très bien caractérisé l'ancien site de la mine SLC, puisqu'ils ont l'intention, dans leur projet, d'enfouir une bonne partie de ces scories et résidus radioactifs dans la mine projetée. Mais auparavant, monsieur Rochon, est-ce que vous avez des informations complémentaires là-dessus?

1305

M. ALAIN ROCHON :

À propos des scories?

1310

LE PRÉSIDENT :

À propos du site abandonné SLC.

1315

M. ALAIN ROCHON :

Je m'excuse, je parlais avec mon collègue tantôt pendant que vous avez débattu de ça.

LE PRÉSIDENT :

1320

Est-ce que vous avez des informations pourquoi il y a, à l'entrée du site SLC, «Danger».

M. ALAIN ROCHON :

1325

Écoutez, je pense qu'il faudrait peut-être voir aussi avec les municipalités. Il y a une question de sécurité publique. Il y a des fosses. C'est connu, il y a des gens qui se sont noyés. Il faudrait demander aux représentants de la municipalité qui sont responsables du site finalement pour le moment.

1330

Mais ce ne sont pas pour des questions... en tout cas, je ne crois pas que ce soit à cause de la présence des résidus miniers qui sont là. La pancarte, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui l'a imposée en tout cas. Ça, je peux vous l'affirmer.

LE PRÉSIDENT :

1335

Monsieur Faucher, pourriez-vous nous donner quelques informations? Ensuite, j'irai voir monsieur Blouin.

M. RICHARD FAUCHER :

1340

Oui. En fait, la question de danger, c'est en fait parce qu'il y a eu des noyades justement dans le site, puis la municipalité a mis une pancarte. Et il y a une clôture qui a été mise par le ministère des Ressources naturelles autour des deux fosses.

1345

Malheureusement, bien des gens coupent ces clôtures, vont se baigner dans les fosses. Ça, c'est régulier. On en a vu lors de nos visites, etc., d'une part.

1350

La deuxième chose qui caractérise le site, c'est le site où sont les résidus de traitement minier, les résidus fins et sablonneux, si on veut. Et ça, ça ne présente pas nécessairement un danger, parce que ce n'est pas beaucoup plus haut que ce qu'on a vu sur la carte radiologique. C'est la zone en jaune. Bien, on a la zone en jaune sur Mont Saint-Pierre comme on l'a sur le site simplement.

1355

Par contre, il y a un secteur où vous avez quelques barils qui contiennent des poussières radioactives venant de la production probablement de ferroniobium où vous aviez les scories. Et aussi un site où les scories ont été laissées, on a estimé environ entre 6 000 à 10 000 tonnes les dépôts de ces scories-là qu'on devra reprendre éventuellement, c'est ce qu'on s'est entendu avec le ministère de l'Environnement comme procéder, etc., et retourner éventuellement ces scories-là avec les scories qu'on produirait dans les chantiers souterrains qui seront de toute façon déjà remblayés ou remblayés éventuellement avec une pâte cimentée, si vous voulez. Alors, c'est ça la procédure.

1360

LE PRÉSIDENT :

1365

Pour notre compréhension, les scories, ce sont les éléments les plus radioactifs?

M. RICHARD FAUCHER :

1370

Oui, parce que lorsque l'on récupère le pyrochlore, il y a une partie d'uranium importante dans le pyrochlore, et ces éléments-là sont récupérés dans la scorie. Alors que le ferroniobium, lui, plus pesant, se sépare. Et c'est comme ça qu'on sépare justement les impuretés et autres éléments pour produire le ferroniobium.

1375

Alors, les scories récupèrent ces quantités-là, parce que là on a concentré du minerai qui était à une teneur qui est relativement basse en uranium quand même, on parle de 19 ppm en moyenne, parties par million, si vous voulez, et lorsqu'on fait le concentré et les scories, on retrouve des concentrations par contre plus élevées. Il y a un facteur de concentration d'environ 80 fois. De cet ordre-là, en tous les cas.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Blouin, est-ce que, à votre connaissance, il y a une raison particulière pour laquelle l'affiche «Danger» a été placée aux portes de l'ancien site SLC?

1385 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Le site SLC étant la propriété de la municipalité, la gestion nous incombe. La clôture, je dois voir à son entretien pour éviter les accidents. On intervient souvent. Le site est fréquenté par des regroupements de jeunes, le lieu de partys. Et la clôture est fréquemment brisée.

1390

La pancarte «Danger», je ne peux pas prétendre qu'elle a été installée, mais il est fort probable que c'est la municipalité qui l'a installée. C'est le moyen de tenter de dissuader les gens d'accéder. J'ai un paquet d'autres pancartes «stationnement interdit» et autres pancartes d'interdiction que j'ai installées. Mais celle-là en particulier...

1395

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi vous voulez interdire le site?

1400 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Le site est dangereux par les fosses, la présence des fosses, la baignade y est interdite, mais on a aucun moyen à la municipalité de contrôler cet aspect-là. Ça fait qu'il y a une clôture. Mais les quatre-roues rentrent, vont défaire la clôture, l'arracher. On la reconstruit. On a des blocs de béton. Les camions vont les déplacer ou les quatre-roues vont les déplacer.

1405

De nombreux déchets y sont déversés l'été. Ça fait que je vais ramasser les déchets. C'est une forte problématique. C'est de tenter de dissuader par divers moyens les jeunes d'y accéder. Le simple marcheur n'est pas un problème. C'est une pratique illégale, une pratique déplorable qu'on veut faire cesser.

1410

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Lamontagne?

1415

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Il est très possible que les pancartes aient été placées par le ministère des Ressources naturelles. Il existe dans la loi ou dans le *Règlement sur les mines* des sections qui obligent de clôturer et d'afficher des pancartes «Danger, site minier». Alors, c'est probablement pour ça que la clôture a été mise en place initialement.

1420

1425 Et il ne faut pas oublier qu'il y a des galeries souterraines, puis qui parle de galeries
souterraines parle aussi de cheminées de ventilation. Alors, présumément, ces trous-là, qui
peuvent descendre jusqu'à plusieurs centaines de mètres, sont fermés de manière sécuritaire.
Mais comme la mine a opéré pendant longtemps, je crois que le ministère des Richesses
naturelles oblige cette sécurisation des sites miniers, puis le placardage.

LE PRÉSIDENT :

1430

Merci, monsieur Lamontagne.

M. PIERRE VILLENEUVE :

1435

Juste un commentaire, si vous me permettez. Je vous ai entendu tantôt parler de ce site-
là comme étant un site où il y avait de la radioactivité. Je me pose une question. Il y a un signe
international quand il y a un danger de radioactivité. Juste à voir les constructeurs du pipeline
dans le parc, je sais qu'il y a des signes actuellement sur le terrain, parce qu'ils ont probablement
des appareils de radiologie.

1440

Je me pose la question à savoir est-ce qu'on ne devrait pas identifier ce site-là comme
étant un danger potentiel de radioactivité? C'était mon propos.

LE PRÉSIDENT :

1445

Docteur Dessau, quel est votre avis?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

1450

En fait, ce n'est pas dangereux dans l'immédiat pour la radioactivité ni pour quelqu'un qui
marche sur ce site-là. Je pense, par contre, quelqu'un qui voudrait prendre des éléments qui sont
potentiellement radioactifs, les garder chez lui ou en mettre dans son sous-sol, ce n'est
probablement pas une bonne idée.

1455

Également, s'il y a des scories qui sont radioactives et qu'on se sert de ces roches-là pour
faire de la construction par exemple, d'en mettre pour des murs ou d'autres choses, on peut
accroître les quantités de radon qui s'infiltrer dans les maisons. Donc, là non plus, ce n'est pas
une bonne idée.

1460

Donc, c'est radioactif, oui, mais pas pour quelqu'un qui viendrait marcher sur le site ou,
comme dit monsieur Blouin, un simple promeneur n'aurait pas de problème. Mais, je veux dire,
conserver, ou prendre, ou entreposer, ou se servir des matériaux dont certains sont radioactifs, il
peut y avoir un certain danger effectivement.

1465 **M. PIERRE VILLENEUVE :**

Merci à vous.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

M. ALAIN ROCHON :

1475 Monsieur le président, j'aimerais revenir sur une question qui a été apportée tantôt par un intervenant précédent. Je pense que c'était monsieur Mathieu qui demandait qu'est-ce que le ministère de l'Environnement était pour faire en cas d'infraction par exemple.

LE PRÉSIDENT :

1480

Oui, monsieur Paré.

M. ALAIN ROCHON :

1485 C'est ça. Et mon collègue me rappelait que, dans la décision du TAQ, il y a un paragraphe qui apparaît. Il y a des sanctions qui sont prévues si Niocan ne respecte pas toutes les conditions qui lui ont été imposées par le Tribunal. Je pourrais peut-être vous en faire la lecture.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît.

M. ALAIN ROCHON :

1495

Ça se lit assez rapidement. Donc, c'est le paragraphe 799 où on dit:

1500 *En cas de contravention aux conditions de la présente décision, la commission pourra, conformément aux dispositions de l'article 14 donc de la Loi sur la protection du territoire des activités agricoles, émettre une ordonnance enjoignant de n'effectuer aucun travail sur le lot visé, de cesser la contravention reprochée, de démolir les travaux exécutés et de remettre le lot visé dans son état antérieur.*

1505 Donc, évidemment, ici le lot, quand on parle du lot, on parle des lots qui ont fait l'objet d'un dézonage, pas le site SLC.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1510

M. ALAIN ROCHON :

C'est la mine, c'est ça.

1515

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Très bien, merci.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Éric St-Denis.

1520

M. ÉRIC ST-DENIS :

Bonsoir!

1525

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur!

M. ÉRIC ST-DENIS :

1530

J'entendais parler justement de barils. Et je peux dire aussi par expérience qu'il y a en masse de pneus de *loaders*, les gros *loaders*, des grosses excavatrices abandonnées un peu partout. J'en ai même sur ma propriété.

1535

LE PRÉSIDENT :

Vous, rappelez-moi, vous êtes le voisin en fait?

M. ÉRIC ST-DENIS :

1540

Oui, voisin direct du site SLC. Je me présente Éric St-Denis du verger Coeur de Pomme. Ça, c'est juste une petite parenthèse, là.

1545

Moi, la problématique que je vais vous apporter, je veux revenir sur quelque chose qui a été soulevé aujourd'hui par monsieur Guy St-Denis. Je rappelle des faits. Monsieur Guy St-Denis est propriétaire, avec sa femme et mon frère – en fait, Guy, c'est mon père – de Verger St-Denis & Fils avec ma mère et mon frère, qui est situé au 926, montée du Village, puis qu'ils ont une adresse aussi au 962.

1550 La maison unifamiliale, les serres dont on a parlé ce matin, les serres donc, j'aimerais qu'on confirme si elles sont parmi les onze dans le rayon de 2 kilomètres, et le puits artésien qui sert pour la maison et qui sert aussi pour les serres, pour l'arrosage des serres, sont dans le roc. Bien, pas la maison, mais c'est tout à peu près sur le roc. En fait, le lot, le lopin de pommiers, parmi lequel se retrouvent les serres, la maison, d'habitude on nomme les lopins de pommier des
1555 numéros, mettons 1, 2, 3, 4 ou d'autre numéros, celui-là, on l'appelle le cap. Puis tout ça, ça se trouve très près de la limite de 2 kilomètres du site de Niocan. Ça, c'est un fait.

Un autre fait, c'est que ce site-là, si on regarde la distance à laquelle il est de SLC et de Niocan, c'est des distances très semblables, de l'ordre de quelques centaines de mètres.
1560 Géométriquement, il s'agit peut-être d'un des rares points où il y a des habitations où est-ce qu'il y a des inquiétudes, qui a sensiblement les mêmes distances du site SLC et Niocan, et aussi qui peut être situé probablement dans le même quadrant sur un plan cartésien, mettons, qui est à peu près dans la même distance. Ce n'est pas entre les deux mines, ce n'est pas l'autre bord d'une des deux mines dans l'axe du rang Sainte-Sophie, c'est à un point qui est distant dans à peu
1565 près le même angle; je n'ai pas vérifié l'angle là.

Considérant le fait aussi qu'il y a des hautes incidences, des très hautes incidences de radon dans le sous-sol des résidences de ce secteur. Monsieur Dessau l'a souligné hier soir ou avant-hier soir, il y a notamment un des voisins qui a plusieurs centaines de becquerels par mètre
1570 cube de radon dans le sous-sol.

Considérant aussi que l'endroit où on parle, si on regarde les cartes de la carbonatite, ça semble être à la limite de la carbonatite puis de la roche, je ne sais pas si je me trompe, de la
1575 métamorphique qui serait la roche voisine.

Puis compte tenu qu'on a parlé aussi ce matin d'un historique de manque d'eau. Dès l'achat de la propriété en 1985, on rappelle encore que c'est un puits dans le roc d'une profondeur estimée d'environ 75 à 100 pieds, puis qu'il n'y a pas eu de manque par la suite, mais qu'il y a eu de l'expansion dans les serres passablement.
1580

Compte tenu de la topographie aussi. Le site de Niocan par exemple, sur une carte topographique, j'ai évalué à peu près au niveau du sol à 85 mètres, le site de SLC à 125 mètres. Le site de Verger St-Denis & Fils est à 155 mètres. Par comparaison, Oka sur la montagne est à 135 mètres, c'est encore plus haut.
1585

Puis compte tenu que les modèles hydrogéologiques pour déterminer le cône de rabattement n'ont pas été concluants – ça, ce sont les modèles développés par le promoteur – moi, je formule des hypothèses.

1590 Il semble y avoir une importante conductivité entre la carbonatite et la roche métamorphique. Le radon, moi, ça me semble que ça démontre un peu ça, la présence de radon.

1595 Je m'interroge aussi sur l'effet de la topographie sur le cône de rabattement. On remarque que la plupart des inquiétudes soulevées sur le manque d'eau le long du rang Sainte-Sophie sont à une élévation plus petite ou égale au projet, autant l'ancien que le nouveau. Ça rebaisse un petit peu. Puis le rang Sainte-Sophie... ça remonte un petit peu à l'Annonciation, mais on peut dire qu'une grosse partie, c'est égal ou, en tout cas, plus ou moins à la même élévation.

1600 J'émetts l'hypothèse que l'élévation peut avoir un impact au même titre que la distance. Je ne sais pas à quel niveau. Est-ce que c'est aussi important? Est-ce que c'est moins important? Mais en tout cas, moi, je pense qu'il y a quelque chose à voir là-dessus, parce qu'on peut penser que la gravité, c'est est une des forces qui est importante en cause. Puis si un site est très élevé, s'il y a un retraitement des nappes, je serais porté à penser que le site qui est en haut de la côte
1605 risque de manquer plus rapidement d'eau.

Je mets en doute l'utilisation de la carte de radiométrie pour illustrer l'épaisseur du soi-disant mort-terrain. Puis je voudrais souligner que le terrain en question, il est tout sauf mort. C'est là-dedans qu'on cultive.

1610

Puis cette carte-là, elle a été utilisée à plusieurs reprises par monsieur Faucher pour nous clouer le bec.

LE PRÉSIDENT :

1615

Excusez-moi, quelle carte?

M. ÉRIC ST-DENIS :

1620

La carte de radiométrie sur laquelle on voit qu'il y a un *spot* d'uranium...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1625

M. ÉRIC ST-DENIS :

... l'émission de radioactivité dans l'air. Puis il y a un *spot* très important au gisement S-60. Il y en a un autre à SLC. Puis il y a d'autres *spots* rouges plus loin quasiment au rang Sainte-Germaine.
1630

On ne voit pas grand-chose au niveau de l'intersection montée du Village, rang du Domaine, sauf qu'il y a des incidences de radon très élevées à ces endroits-là.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je tiens à rappeler quand même que la commission a demandé cet après-midi...

1640 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Oui, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

1645 ... à partir des informations du docteur Nastev, que le promoteur refasse le travail et nous donne une planche relativement nouvelle dans laquelle on pourrait voir justement l'épaisseur du mort-terrain

M. ÉRIC ST-DENIS :

1650

Je m'excuse pour ça, parce que j'ai dû m'absenter vers 4 h, puis j'ai manqué un petit peu le début de cette session.

LE PRÉSIDENT :

1655

Non, mais vous allez avoir l'information. C'est plus pour vous dire que vous allez avoir l'information.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1660

Donc, à la lumière des faits et des hypothèses soulevées, comment le promoteur peut-il justifier les données présentées pour le cône de rabattement?

LE PRÉSIDENT :

1665

Avant de passer la parole au promoteur, j'aimerais la passer au docteur Dessau. Est-ce qu'il y a un lien entre le radon dans les résidences et la conductivité hydraulique dans le sol?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

1670

Il y a un lien, mais ça me dépasse en termes techniques. Je n'ai pas les compétences pour apprécier dans quelles circonstances. Ça dépend, bien entendu, du type de sol, d'un tas de facteurs qui peuvent inclure même jusqu'à la pression atmosphérique, la météo.

1675

Il y a des facteurs extrêmement complexes qui permettent au radon de migrer plus ou moins à partir de certains sols dépendant d'une multitude de facteurs que j'ai déjà lus, que je peux comprendre à la limite, mais que je ne peux pas interpréter sans l'aide d'experts.

LE PRÉSIDENT :

1680

Monsieur Lamontagne?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

1685

La conductivité hydraulique représente grossièrement la quantité de vides ou de pores interconnectés dans une roche ou dans n'importe quel matériel.

1690

La quantité de radon qui est émise par n'importe quel matériel, ça dépend de la quantité d'uranium qui est là. L'uranium se dégrade en radon. Puis à ce moment-là, le radon va être diffusé très lentement à travers la structure atomique des cristaux des roches, puis à un moment donné va tomber dans les ouvertures, dans les pores du matériel. Alors, à ce moment-là, il devient beaucoup plus mobile puis assimilable, si on veut, dans l'environnement.

1695

On pourrait dire que si la conductivité hydraulique est élevée, le radon peut migrer beaucoup plus facilement à travers le matériel, le radon étant un gaz, puis un gaz, en fait, c'est un liquide très peu visqueux.

LE PRÉSIDENT :

1700

Merci. Monsieur Faucher, si vous avez aussi des compléments d'information, sinon vous répondez à la question soulevée par monsieur St-Denis.

M. RICHARD FAUCHER :

1705

Monsieur Guy St-Denis est localisé ici en fait, alors juste en dehors de la carbonatite comme il dit. Mais, par contre, il y a des influences, parce qu'on retrouve des intrusions d'alnoite où on peut avoir un peu de radon ou matières. Mais il est en dehors de la carbonatite, mais près de la carbonatite, comme vous dites, un peu dans la limite, pas loin de ça.

1710

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous parler plus dans le micro?

M. RICHARD FAUCHER :

1715

Excusez-moi, oui. Et puis, alors, il se retrouve dans le rayon de 2 kilomètres où on va faire le suivi de toute façon. Et c'est évident que, dans les premières étapes d'opérations de la mine, il n'y aura pas de problème d'eau là pour commencer, certainement.

1720

Si jamais il est pour en avoir, parce qu'on a établi quand même à 1.2 kilomètre, maximum 1.5 kilomètre la limite d'impact – sur la carte, on avait la courbe en rouge, si vous voulez – donc, il est peu probable qu'il ait un impact mais, par contre, il va faire partie du programme de suivi.

1725 Et si jamais il est pour avoir un impact, on a un engagement, une obligation dans l'obtention de notre certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement de respecter ce que le tribunal ou le ministère de l'Environnement nous a demandé de faire. Donc, on va être obligés d'appliquer les mesures, l'une ou l'autre des mesures qui ont été dictées.

1730 Maintenant, l'autre point qui est important, c'est qu'il y a un bassin versant ici et ce bassin versant là se dirige dans ce sens-là. Alors, l'alimentation probable du puits de monsieur St-Denis probablement vient plus dans ce sens-là, parce qu'on a des élévations, ici en arrière, de 220 mètres alors que, ici, on est environ à 155 mètres. C'est ce que vous disiez, je crois?

1735 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Oui.

M. RICHARD FAUCHER :

1740 Alors, vous avez quand même un bassin versant ici qui alimente vers la propriété de monsieur St-Denis et, éventuellement, dans la carbonatite.

LE PRÉSIDENT :

1745 Vous lui assurez que, si jamais il a des problèmes d'approvisionnement en eau, donc il est couvert par le suivi, et vous lui assurez la fourniture d'une eau suffisante aussi pour ses serres.

M. RICHARD FAUCHER :

1750 Définitivement.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1755 Oui, mais ce n'est pas ça la question. C'est comment peut-on justifier le diamètre du cône de rabattement? Moi, il me semble qu'il y a des faits, puis je voudrais qu'on débâte des hypothèses que j'ai sorties. Parce que juste l'effet de l'historique d'un manque d'eau en 1985, je voudrais qu'on débâte ça un peu.

1760 On m'a dit qu'il y avait eu une autre incidence en 1985 qui a été apportée juste à la fin de la session précédente.

LE PRÉSIDENT :

1765 Oui. Je peux demander une synthèse à monsieur Faucher parce que, vraiment, ça a été
largement débattu. C'était ça qui a pris quasiment deux heures cet après-midi. Et ça suivait une
intervention, entre autres, de monsieur Nastev hier, une bonne intervention qui a remis en
question bien des aspects. Donc, peut-être, monsieur Faucher, je vous demanderais d'en faire
une très petite synthèse.

1770 **M. RICHARD FAUCHER :**

Pour l'établissement du rayon d'impact?

LE PRÉSIDENT :

1775 Voilà.

M. RICHARD FAUCHER :

1780 Oui. Alors, les données qu'on a retrouvées à partir des données du St.Lawrence
Columbium pendant, avant, après la St.Lawrence Columbium, ont permis d'établir un certain
pattern, si vous voulez, d'où étaient les impacts mesurables des opérations de la St. Lawrence
durant son opération.

1785 Comme le docteur Nastev a présenté hier, la St.Lawrence Columbium pompait à un
moment donné, vers la fin de ses opérations en 73 en tous les cas, 6 000 m3 par jour.

1790 La situation de la St.Lawrence versus celle de S-60 Niocan, point de vue formation
géologique, etc., il y a des particularités qui sont très différentes. Et je vous cite comme exemple,
par exemple, vous avez St. Lawrence ici comme un exemple à 6 000 m3, vous avez Niobec qui
est aussi dans une carbonatite, mais qui non plus depuis 1976 est en opération et opère sur un
secteur de 500 mètres par 800 mètres, donc très énorme, et la quantité d'eau qu'ils pompent est
de 2 000 m3 par jour.

1795 Nous, on est arrivés à 2 500 m3 par jour suite aux études que les ingénieurs miniers de
SNC-Lavalin et Met-Chem ont faites.

1800 Et une autre perspective très importante qu'il faut tenir compte dans ça, les ouvertures à la
fin de la mine St.Lawrence, nous avons environ 2.5 millions de m3 d'ouvertures. On parle
seulement ouvertures minéralisées qui ont été extraites. Alors que dans le cas de Niocan, on va
avoir une ouverture, cinq chantiers, six chantiers, mais environ 400 000 m3 d'ouvertures. Alors,
c'est environ 1/6, si vous voulez, de ce qu'on retrouvait à la St.Lawrence Columbium.

1805 Donc, c'est évident que, dès en partant, on ne devrait pas avoir un impact aussi
considérable que la St.Lawrence Columbium. Alors, c'est un peu la synthèse, je pense.

LE PRÉSIDENT :

1810 Très bien. Juste une question avant que vous quittiez, monsieur St-Denis, pour ma curiosité. Si le promoteur vous garantissait un approvisionnement en eau, est-ce que vous seriez pour le projet?

M. ÉRIC ST-DENIS :

1815 Pas du tout, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1820 Et quelles seraient les raisons?

M. ÉRIC ST-DENIS :

1825 Il y a d'autres raisons, les raisons que justement l'enquête présente ne peut adresser tout le reste.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1830 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Si on prend ce qui a été fait à date, c'est morceau par morceau. CPTAQ, TAQ. C'est toujours avec des oeillères, O.K.?

1835 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très bien.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1840 Ce qu'il faut, c'est une enquête générale. Puis ça, c'est juste une question de tonnage. Mais dans le cas présent, ça serait absolument justifié quant à moi, parce que c'est des circonstances exceptionnelles. Des mines qui tripotent dans de l'uranium à 20, 25 minutes de Montréal, ça n'arrive pas tous les jours.

1845

Puis ici, le monde, ils ne dépendent pas des ressources minières. On a beau regarder l'étude économique, mais c'est parce qu'on n'a pas eu la chance de montrer l'impact économique de l'agro-tourisme dans la région. En tout cas, c'est...

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais j'aime bien votre réponse. Merci infiniment.

Oui, monsieur Nastev?

1855

M. MIROSLAV NASTEV :

J'aimerais exprimer mon objection ou non-satisfaction avec la façon que le promoteur ou les consultants du promoteur expliquent la problématique à la population.

1860

Ça se répète à plusieurs fois de dire, et je choisis mes mots, disons les non-vérités, de les répéter plusieurs fois, puis de les prendre comme données, comme quelque chose qui est vrai. Je pense que ces discussions, c'est non constructif, puis c'est frustrant, j'imagine, pour les personnes-ressources qui sont de l'autre côté du promoteur.

1865

J'ai pris quelques notes. Juste cet après-midi, on a parlé de la qualité d'eau souterraine, en réalité la qualité de l'eau d'exhaure.

1870

Le promoteur plusieurs fois, il dit que: «Oui, on a mesuré ça. Oui, la qualité est telle et telle.» La vérité est qu'on a pris aucun échantillon d'eau souterraine profonde à la hauteur de puits de pompage de la mine potentielle de Niocan qui a 400, 500 mètres de profondeur. Il y a aucune donnée là-dessus. On ne sait pas c'est quoi la qualité de cette eau. Donc, on parle d'un cas hypothétique. Si la qualité d'eau d'exhaure, c'était telle et telle, là, à ce moment-là, les impacts seront tel et tel.

1875

Deuxième note que j'ai ici, mais ce n'est pas dans l'ordre d'importance, c'est la...

LE PRÉSIDENT :

1880

Docteur Nastev, juste pour que les personnes suivent, vous dites que les eaux d'exhaure sont à une profondeur d'environ 500 mètres. Or, ce qui a permis de caractériser les eaux d'exhaure, ce sont des eaux qui ont été échantillonnées dans des puits qui sont autour de 100 mètres.

1885

M. MIROSLAV NASTEV :

Au maximum de 100 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1890

C'est ça. Donc, on ne peut pas vraiment avoir une idée réaliste de ce que sera les caractéristiques des eaux d'exhaure, c'est bien ça?

M. MIROSLAV NASTEV :

1895

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1900

Merci.

M. MIROSLAV NASTEV :

1905

C'est très difficile à juger sur la qualité d'eau qui se retrouve à 500 mètres de profondeur, où l'écoulement est beaucoup plus lent, où les concentrations sont certainement plus élevées que les concentrations vers le toit d'aquifère où la circulation se fait où 90% de l'eau souterraine circule, où l'eau est beaucoup plus fraîche.

1910

Deuxième observation, c'était les épaisseurs de dépôts meubles. On a discuté ça hier. On en a discuté cet après-midi une fois, deux fois. Le promoteur répète toujours leur carte des épaisseurs de dépôts meubles.

1915

Cette carte est erronée. Au moins sur une donnée, il y a 17 mètres de différence, qui est beaucoup. Après ça, on parle de volume...

LE PRÉSIDENT :

1920

Docteur Nastev, est-ce que vous avez, vous, une carte avec les dépôts meubles, la profondeur des dépôts meubles dans la région?

M. MIROSLAV NASTEV :

1925

On a ça au bureau, mais il faut faire une nuance. La carte des épaisseurs de dépôts meubles, dont la Commission géologique dispose, est une carte régionale. Ça veut dire 1 500 kilomètres carrés. Ça va de Terrebonne jusqu'à Hawkesbury, mais du côté Québec.

LE PRÉSIDENT :

1930

Mais il n'y a pas un découpage qui permet à un moment donné de se centrer sur la région ici?

M. MIROSLAV NASTEV :

1935

Oui, il y a un découpage, mais il faut faire toujours une étude plus locale. Donc, il faut toujours ajouter les données, disons, que le promoteur a eues à partir des 200 ou centaines de forages qu'ils ont faits, ou d'autres données que peut-être la Commission n'a pas eues.

1940 Troisième note que j'ai notée, c'est les volumes des galeries. Là, on a discuté ce matin. Monsieur Faucher a dit que la mine – et ça, c'est Columbium – l'espace vide donc qu'on a excavé est 2 500 000 m³, le volume donc de matériel qui a été excavé, donc les vides qui sont restés, maintenant qui sont remplis avec de l'eau.

1945 Il répète quatre fois que les volumes des galeries à la mine Niocan seront 400 000 m³. Ça, c'est vrai, c'est 400 000 m³ par année. Il y a 17 ans d'utilisation.

Je pose une question à monsieur Faucher: c'est quoi le volume total du matériel qui sera excavé? Qu'on ne discute plus cette question.

M. RICHARD FAUCHER :

1950 Mais, en fait, ça me fait plaisir d'y répondre, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on fait du remblai. Alors, ce qu'on excave, on le remplit au fur et à mesure.

M. MIROSLAV NASTEV :

1955 Ce n'est pas ça la question, monsieur Faucher. Je vous pose la question: c'est quoi le volume de matériel qui sera excavé de la mine éventuellement?

M. RICHARD FAUCHER :

1960 On a fait le calcul plus tôt, c'est 4 000 000 quelques mètres cubes. Mais il ne faut pas oublier encore une fois que, ça, c'est rempli au fur et à mesure. Chaque année, on vide un chantier, on le remplit. Ce n'est pas une ouverture complète comme on a à la St.Lawrence où on n'a jamais fait aucun remblayage. Alors, je pense qu'il y a une distinction importante qu'il faut réaliser ici.

M. MIROSLAV NASTEV :

1970 Donc, le volume de matériel excavé serait double que la mine SLC Columbium, environ.

M. RICHARD FAUCHER :

Le volume de minerai excavé sur la vie de la mine serait le double.

1975 **M. MIROSLAV NASTEV :**

D'accord.

M. RICHARD FAUCHER :

1980

Mais l'ouverture annuelle est environ 1/6 de ce que c'est à la St.Lawrence.

M. MIROSLAV NASTEV :

1985

O.K. Le remblayage, on a discuté le remblayage également. Donc, le matériel ne serait pas concassé, mais serait pulvérisé. Ça veut dire que la surface des particules serait beaucoup plus grande que si le matériel était concassé.

1990

Le promoteur utilise 3% à 5% de contenu de ciment pour créer une pâte ou je ne sais pas comment ça s'appelle en génie minier. Cette pâte, ce remblayage ne serait pas hermétique ou étanche. Ce remblayage, on va remplir les trous, oui, mais les pores ou les fractures, ou l'espace vide va rester et qui va aider à la circulation de l'eau.

1995

Donc, ce remblayage, oui, on remblaie, mais ce n'est pas vrai que ça va étanchéiser, que ça va arrêter éventuellement un apport d'eau via les galeries qui sont remblayées.

LE PRÉSIDENT :

2000

Vous allez les prendre en note, parce que je voudrais, après ça, que vous répondiez.

Oui, allez-y, monsieur Nastev.

M. MIROSLAV NASTEV :

2005

On répète juste ce qu'on a discuté ce matin.

LE PRÉSIDENT :

2010

Bien sûr.

M. MIROSLAV NASTEV :

2015

Le volume de 2 500 m³, monsieur Faucher vient de répéter à la madame ou au monsieur comment ça a été calculé. Je n'ai rien contre le volume. Peut-être, il serait plus petit que 2 500 m³ par jour, on espère qu'il serait plus petit que ça. Ce que je pose, c'est la façon comment ce volume était estimé, donc le taux de pompage.

2020

La façon que ça a été estimé, disons, ce n'est pas correct. Ça peut être plus élevé, ça peut être plus petit. Mais le promoteur tient toujours le chiffre de 2 500 m³, 2 500 m³. Même moi, je commence à croire que, effectivement, le volume serait 2 500 m³. Oui, mais il faut comprendre que c'est frustrant d'écouter la même chose plusieurs fois.

2025 J'ai posé ce matin une question: c'était quoi le débit de pompage simulé pour la mine de Niocan pendant la deuxième modélisation qui a été faite par Roche?

2030 Il y a un jeune monsieur qui a demandé une question. Monsieur Vachon, après cinq minutes, lui a trouvé la valeur. Ça m'intéresse quand est-ce que cette valeur serait dévoilée, ce serait quoi le taux de pompage simulé pour rabattre la nappe à la mine potentielle Niocan par la deuxième simulation. C'est pas mal ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous avoue que je croyais que j'allais avoir une soirée plutôt calme ce soir!

2035 Allez-y, monsieur Vaillancourt.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

2040 Monsieur le président, tantôt, il y a un intervenant du public, une personne qui a demandé une question au sujet de la contamination possible de l'eau d'exhaure à partir de l'eau qui va être rejetée dans les fosses de St.Lawrence.

2045 Et puis, moi, j'avais posé la question à monsieur Lamontagne avant le début de nos calculs, nos travaux, et puis lui m'a confirmé que, non, impossible à cause de l'étanchéité, je pense. Mais monsieur Miroslav ce matin...

LE PRÉSIDENT :

2050 Monsieur Nastev.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

2055 ... Nastev disait ce matin qu'il y a des galeries qui vont probablement être attirées vers le cône. Puis ces galeries-là, est-ce qu'elles sont en contact avec les fosses?

LE PRÉSIDENT :

Les fosses.

2060 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Alors, est-ce que, là aussi, on va attirer cette eau-là puis, donc, qu'il va y avoir des déversements, je pense, dans les fosses? Est-ce que ça va contaminer l'eau d'exhaure?

2065 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, monsieur Vaillancourt, vous pouvez être sûr que ce que vous soulevez, c'est une de nos questions et que nous allons aborder demain en après-midi, si vous permettez, d'accord?

2070 **Mme LUCIE CARON :**

C'était la même question.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! Vous aussi? D'accord, très bien.

Écoutez, il est 20 h 45. Alors, on va prendre 15 minutes. Ça permettra aussi au promoteur de préparer sa réponse. Et en revenant, ça sera Marie-Martine Bédard.

2080

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Il va avoir probablement une discussion assez longue et très importante à partir de la réponse que le promoteur va fournir sur les commentaires du docteur Nastev. C'est une discussion que je prévois longue. Alors, ce que je vous propose, c'est nous allons poursuivre avec les citoyens. Il y a actuellement, je pense, six au total citoyens qui se sont inscrits. On ferme le registre et, après la dernière intervention de citoyen – vous pouvez rester, bien sûr, assister à la discussion – je vais demander au promoteur de répondre aux commentaires du docteur Nastev, et suivra une discussion qui, j'espère, sera terminée entre 02 h et 03 h... non, qui prendra le temps qu'elle prendra, mais c'est une discussion qui est extrêmement importante pour la commission.

2095

Alors, j'appelle madame Marie-Martine Bédard, s'il vous plaît.

2100 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Bonsoir à nouveau, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2105 Bonsoir, madame Bédard.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2110 Je tiens à préciser que j'interviens en ce moment en mon nom personnel, non pas au nom du Comité, parce que je crois que la position du Comité est claire.

LE PRÉSIDENT :

2115 Très bien.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2120 Mais je ne pouvais pas m'empêcher de poser une question et je crois que ça va se diriger vers les gens du ministère de l'Environnement en ce sens. On a parlé de suivi tantôt, qu'il y avait des clauses spéciales quand une activité industrielle a lieu.

2125 Moi, ce que j'aimerais voir déposer pour qu'on puisse se faire une idée, c'est une espèce de statistique depuis cinq ans sur les industries, au ministère de l'Environnement. Il y a combien de délinquants à chaque année? Sur ça, on envoie des avis. Donc, combien d'avis on fait, mais aussi également quand le délinquant continue d'être un problème et que la situation n'est pas corrigée, dans combien de cas le gouvernement va jusqu'à appliquer les clauses, donc jusqu'à la fermeture? Et le taux de succès de ça pour nous donner un petit peu... parce qu'on a parlé de suivi. C'est question de savoir l'efficacité de la mesure.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Mais juste pour que je comprenne, quand on parle d'entreprise ou d'industrie délinquante, comment vous définissez «délinquante»? Est-ce que c'est celle qui dépasse une fois une norme?

2135 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Les normes, les normes prescrites par la loi et par...

LE PRÉSIDENT :

2140

Oui, oui, je comprends, mais s'il y a un dépassement de normes, est-ce que, automatiquement, l'industrie pour vous devient délinquante ou...

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2145

Oui, c'est ça. Donc, on envoie un avis. À partir de ce moment-là, la situation est corrigée ou elle ne l'est pas. Quand elle ne l'est pas, on parle d'une récidive.

LE PRÉSIDENT :

2150

Donc, je vais demander au moins à monsieur Rochon de nous indiquer si, au moins sur le territoire sur lequel il travaille, qu'il couvre, s'il a des informations là-dessus.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2155

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2160

D'accord. Monsieur Rochon?

M. ALAIN ROCHON :

2165

Je n'ai évidemment pas ces informations-là sous la main, mais je pourrais les obtenir. On pourrait prendre une année de référence, peut-être l'année 2004. En fait, ce que je pourrais vous donner, c'est le nombre d'avis d'infraction délivrés à des entreprises et des individus au cours de la période qui vous convient.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2170

Je peux faire un commentaire?

LE PRÉSIDENT :

2175

Madame a demandé pour cinq ans.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2180

Cinq ans, parce que moi, ce que je veux savoir... un an, ça ne me dit pas grand-chose parce que, habituellement, s'il y a un dépassement de normes, on envoie un avis, une lettre. On connaît la lenteur du processus bureaucratique. Donc, si c'est juste sur l'espace d'un an, je ne connaîtrai pas combien ne corrigent pas la situation. Et si, après deux ou trois ans, la situation n'est pas toujours corrigée, dans combien de cas le gouvernement a pu mener à terme et appliquer les clauses spéciales ou que prévoit la loi, donc jusqu'à la fermeture. Donc, mon cinq ans est nécessaire pour voir l'efficacité du suivi que le gouvernement fait.

2185

M. ALAIN ROCHON :

2190

C'est de voir ce qui est disponible comme information dans un délai acceptable aussi. À ce moment-là, les avis d'infraction, je peux obtenir le nombre d'avis d'infraction sur une période de cinq ans; ça, je ne pense pas que ça soit un problème.

2195 Je pourrais obtenir aussi peut-être le nombre de poursuites qui ont été intentées sur la même période, toujours sur le territoire des Laurentides, et peut-être aussi le nombre de peines appliquées.

LE PRÉSIDENT :

2200 En fait, je pense que si on va droit au but, madame...

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Oui.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

... ce qui vous préoccupe, c'est que si Niocan s'établissait et qu'elle soit reconnue délinquante selon la définition que vous venez de faire...

2210 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2215 ... qu'est-ce que le ministère va faire. Est-ce que Niocan va continuer à être délinquante pendant des années?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2220 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2225 Ou est-ce que le ministère va agir de façon rapide?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

2230 Ponctuelle et jusqu'au bout, voilà.

LE PRÉSIDENT :

2235 Efficace, jusqu'au bout. C'est ça dans le fond sa préoccupation principale. Donc, elle voudrait voir l'efficacité, avoir une appréciation de l'efficacité du ministère de façon indirecte par une demande comme celle qu'elle vient de formuler.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Oui.

2240

M. ALAIN ROCHON :

Parce que les infractions n'ont pas toutes la même gravité non plus là. Un déversement en environnement va nécessiter une intervention peut-être même d'aller obtenir une injonction. Donc, ça, ça peut se faire sur des délais... c'est une infraction qui est plus importante que des infractions qui peuvent parfois être d'ordre administratif où on n'aura pas la même approche non plus.

2245

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Moi, je parle évidemment de déversement. C'est qu'on a souvent lu dans les journaux, ce n'est pas un secret pour personne, exemple au niveau du fleuve Saint-Laurent, toutes les industries qui continuent, malgré les nouvelles lois, malgré les nouvelles normes, à déverser un paquet de trucs dans l'eau et que, oui, des avis sont envoyés mais jamais la situation est corrigée. Donc, souvent on dit que le gouvernement n'a pas les moyens de faire appliquer toute la loi jusqu'au bout. Donc, elle se situe là...

2250

2255

LE PRÉSIDENT :

Enfin, si vous êtes consciente de cette réalité, pourquoi demander des statistiques?

2260

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Parce que, moi, ma référence est seulement dans des articles de journaux que j'ai lus. Je n'ai pas vu des réelles statistiques. Donc, est-ce que mon information est erronée? Je ne le sais pas.

2265

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon?

2270

M. ALAIN ROCHON :

Pouvez-vous me...

2275

LE PRÉSIDENT :

Transformons la question...

2280 **M. ALAIN ROCHON :**

Ma collègue m'indique que les condamnations évidemment paraissent sur le site Internet du ministère, mais je ne suis pas sûr que ça répond à ce que madame Bédard recherche comme information là.

2285

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

C'est l'efficacité du... dans combien de pour cent des cas on va jusqu'au bout finalement quand il y a des délinquants qui vont...

2290

M. ALAIN ROCHON :

Mais ça, je n'ai pas cette information-là sur le bout des doigts, actuellement sous la main là.

2295

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Ça pourrait être déposé?

2300

M. ALAIN ROCHON :

Oui.

2305

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Oui? O.K.

LE PRÉSIDENT :

2310

Merci, madame Bédard. Je n'aurais jamais pensé qu'il dise «oui», je vous avoue, mais vous êtes convaincante, madame.

Monsieur Faucher?

2315

M. ANDRÉ VACHON :

C'est André Vachon ici. Juste une information qui a été présentée hier par l'Association minière du Québec et je pense que ça se trouve ou ça va se trouver sur le site du BAPE...

2320

LE PRÉSIDENT :

Incessamment.

M. ANDRÉ VACHON :

2325

... incessamment. On donnait la performance environnementale de l'industrie minière pour le respect des normes environnementales qui s'appliquent pour le contrôle des effluents miniers.

2330

Et on l'a présenté très rapidement hier, mais de mémoire, je vous dirais que c'est 98%, 99% du temps, l'industrie minière au Québec respecte les normes qui s'appliquent à l'effluent minier qui est rejeté dans l'environnement. Donc, dans ce sens-là, on peut dire que l'industrie minière, à tout le moins, a une bonne performance environnementale.

LE PRÉSIDENT :

2335

Merci, monsieur Vachon.

Monsieur Jude Lavigne.

2340

M. JUDE LAVIGNE :

Bonsoir, monsieur le président. Ça vient rejoindre un peu les informations que l'on vient d'entendre, mais moi, c'est au ministère de l'Environnement que j'aimerais que vous posiez la question encore une fois.

2345

Au cours des dernières années, à plusieurs reprises, j'ai appelé au ministère de l'Environnement pour avoir des informations dans le temps de madame Bérubé, maintenant c'est madame... je ne suis pas sûr du nom de la personne, mais on a demandé des informations et on nous disait toujours: «On prend bonne note.»

2350

LE PRÉSIDENT :

Vous avez demandé des informations sur...?

2355

M. JUDE LAVIGNE :

De l'information toujours sur le projet minier, on s'entend, et c'était des informations, exemple, je demandais: est-ce que vous savez – on en a parlé un peu – la caractérisation des résidus, la caractérisation des scories? «Bien, on ne l'a pas, mais ça va venir et on en prend bonne note.» Ça a été le cas.

2360

À un certain moment donné, j'ai demandé plus d'informations sur la norme 019, la Directive 019. On dit: «Oui, il y a une norme 019, mais là, elle est en révision.» Je pense qu'elle est encore en révision. La dernière fois que nous en avons parlé, c'est lorsque nous étions au Tribunal administratif environ.

2365

Alors, les informations, on prend bonne note, oui, ça semble être vrai, mais ça nous revient très peu. Les informations, on en prend note, mais en tant qu'individus, on est des gens, on nous identifie très bien, il n'y a pas d'inquiétude, mais ça ne nous revient pas directement.

2370

Je ne sais pas pourquoi ça ne revient pas. C'est vrai que ce ne sont pas nécessairement des questions faciles à répondre, on l'admet, mais ce sont quand même, semble-t-il, des prérequis lorsqu'on parle d'une mine et les informations ne reviennent pas.

2375

Moi, ce qui m'inquiète, on parle toujours de l'eau et on nous a bien mentionné qu'il y aurait 180 000 tonnes de scories radioactives qui iraient être enfouies dans le site. Ces scories vont être mises en quelque part. Et nous, nous étions inquiets. La dernière fois que je suis venu au micro, on a parlé de l'eau, lorsqu'elle va remonter. Est-ce que la qualité de l'eau sera atténuée?

2380

S'il y a 180 000 tonnes de scories radioactives suite à l'aluminothermie, et tout, comment peut-on s'assurer de la qualité de l'eau vraiment lorsque ça va être dans le sol? Ça ne peut pas être dans le sol aujourd'hui. Il n'y a pas rien eu de ces acides, de cette popote aluminothermique qui va se faire. Comment on va avoir de l'eau qui va être satisfaisante après?

2385

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, on va poser la question. Mais vous m'aviez demandé de poser la question au ministère de l'Environnement. Sur quel aspect?

2390

M. JUDE LAVIGNE :

Bien, on demandait la caractérisation des scories.

2395

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JUDE LAVIGNE :

2400

On sait qu'elles peuvent être de 2, à 5, à 6 fois en haut des normes permises, plus radioactives qu'elles doivent être normalement. Alors, ce sont des produits qu'on ne peut pas garder à aire ouverte, semble-t-il. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, je crois, le promoteur veut enfouir, je ne sais pas quelle serait la façon...

2405

LE PRÉSIDENT :

Vitrifier, encimenter, enfouir.

2410

M. JUDE LAVIGNE :

Mais est-ce que ça va répondre à des normes environnementales où on n'aura pas ce retour de radioactivité dans notre sol?

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Faucher, qu'est-ce qui assure que, lors de l'ennoiement du cône de rabattement, la qualité de l'eau ne sera pas altérée par la présence de résidus et de scories.

2420 **M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, monsieur le président, on a adressé déjà cette question-là au BAPE sur la radioactivité et ça avait été répondu...

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pas seulement sur l'angle de la radioactivité.

M. RICHARD FAUCHER :

2430

... par le docteur Chambers et autres personnes.

Mais de façon générale, ce qui arrive, c'est qu'avec la vitrification... lorsqu'on fait des scories, c'est une fonte à une température très élevée. Et la scorie, elle est comme vitrifiée à ce moment-là. Et l'uranium, qui était dans le minerai sous terre dans la carbonatite ou dans le pyrochlore, se retrouve à ce moment-là capté dans une scorie où on a une vitrification.

2435

Alors, on sait très bien qu'une vitrification, c'est un des meilleurs, sinon le meilleur moyen d'isoler des éléments radioactifs parce que, à ce moment-là, c'est très peu perméable. C'est beaucoup moins perméable, par exemple, pour le radon à s'échapper d'une scorie vitrifiée que, par exemple, la carbonatite même.

2440

Alors, ça, ce sont des aspects qui amènent certainement... c'est beaucoup plus stable, si vous voulez, vitrifié comme scories, etc.

2445

Le deuxième point que je veux faire, c'est qu'on a déjà fait des essais de lixiviation, tels que demandés par le ministère de l'Environnement, qui étaient très intenses, acides, etc., et qui ont démontré, dans le lixiviat et tout, qu'il n'y avait pas de lixiviation.

2450

Alors, si on considère que, dans la carbonatite, l'eau a un pH de plus de 7, près de 8 en fait, alors le risque est pour ne pas dire presque nul en fait qu'il y ait un impact sur les eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

2455

Monsieur Lavigne, savez-vous ce que c'est la lixiviation ou vous aimeriez qu'on vous la définisse?

M. JUDE LAVIGNE :

2460

Pas exactement.

LE PRÉSIDENT :

2465

D'accord. Monsieur Faucher, pourriez-vous définir la lixiviation.

M. RICHARD FAUCHER :

Oui.

2470

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites que vous avez fait des tests de lixiviation qui montrent que les scories ne sont pas lixiviables, ça veut dire quoi?

2475

M. RICHARD FAUCHER :

Alors, je vais demander à monsieur Vachon de compléter en ce sens-là.

2480

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ANDRÉ VACHON :

2485

D'abord, pour faire des tests de lixiviation, il faut broyer, réduire le matériel finement pour pouvoir faire le test de lixiviation, alors que, au point de départ, les scories, ce sont des morceaux relativement grossiers. Et là-dessus, je rejoins ce que disais monsieur Nastev, on augmente de beaucoup la surface qui est susceptible de pouvoir produire des matériaux, puisqu'on l'a broyé, susceptible d'être lixivié.

2490

Alors, le test, c'est des tests standards qui ont été définis ici par US EPA, donc le ministère de l'Environnement des États-Unis, américain.

2495

LE PRÉSIDENT :

L'agence.

M. ANDRÉ VACHON :

2500

Vous avez raison, l'Agence environnementale américaine. Et on utilise ces tests-là. Alors, le test consiste à faire passer de l'eau, à des pH variables dépendant du test, à travers ces matériaux-là selon une certaine procédure et un certain temps. L'eau est récoltée.

2505

Dans ce cas ici, on a fait deux tests, le US EPA 1311, qui est un test qui est assez agressif, qui se fait à pH à 2.45, je pense, dans ce cas ici.

LE PRÉSIDENT :

2510

Ça veut dire un niveau très acide.

M. ANDRÉ VACHON :

2515

Très acide. C'est une échelle logarithmique. Alors, entre 2 et 3, il y a un facteur 10. Tout le monde a entendu parler du tsunami. Lorsqu'il y a un tremblement de terre, il y a une échelle qui est utilisée, qui est aussi une échelle logarithmique. Alors, entre un tremblement de terre de 8 et de 9, on a un facteur 10, c'est 10 fois plus puissant.

2520

Alors, c'est le même principe lorsqu'on parle d'échelle de pH, il y a un facteur 10 lorsqu'on passe de 2 à 3 et de 3 à 4. Entre 2 et 4, il y a 100, c'est 100 fois plus acide.

2525

Alors, c'est un test qui est très agressif. Il faut vous souvenir que la carbonatite, le pH de l'eau est de l'ordre de 8, 8.1 à peu près, donc légèrement basique. Alors, lorsqu'on fait le test – puis là, vous parlez des scories – avec le test EPA 1311, avec des scories de SLC, parce que c'est elles qu'on avait, on a pour l'uranium plus petit que 0,005.

2530

Avec le test 1312 où le pH est moins sévère, parce qu'on part d'un pH 5.2, je pense, non tamponné, alors on ne rajoute pas toujours de l'acide pour que le pH soit bas, et le pH résultant est plutôt de l'ordre de 8 puisqu'on est dans la carbonatite. Le taux d'uranium qu'on retrouve lorsqu'on fait des tests des scories a été également plus petit que 0,005.

2535

Mais il y a un élément de plus qu'il faut se rappeler. C'est que l'uranium, la mine ne l'a pas créé. L'uranium était déjà présent dans le minerai qui a été extrait. Alors, on l'a changé de forme et on le retourne sous terre, mais il était déjà là. Et on le retourne sous terre dans une forme qui est normalement moins susceptible d'être lixiviée.

2540

Le résultat final, à notre point de vue, c'est qu'il devrait y avoir moins d'uranium dans l'eau, après que la mine a été exploitée, qu'il y en a éventuellement maintenant dans ce secteur-là compte tenu que l'uranium présent va être sous une forme, puisqu'il va être dans des scories vitrifiées, moins susceptible d'être lixivié.

LE PRÉSIDENT :

2545 Et puis pour les autres paramètres, est-ce qu'il peut y avoir plus de poussières? Est-ce qu'il peut y avoir plus de plomb? Est-ce qu'il peut y avoir plus de fer?

M. ANDRÉ VACHON :

2550 Les poussières, on n'en parlera pas avec les scories, à moins que vous vouliez en parler, mais on les retrouve...

LE PRÉSIDENT :

2555 En fait, monsieur parlait de la qualité de l'eau à l'ennoïement. Pas nécessairement à cause des scories ou juste à cause des scories?

M. JUDE LAVIGNE :

2560 Bien, disons que ce que, moi, je comprends, la scorie fait effet d'acide et de produit différent au moment de l'aluminothermie. Et ces produits-là, moi, je ne les connais pas, mais on a vu certains rapports qui disaient qu'il y avait plusieurs produits radioactifs.

LE PRÉSIDENT :

2565 Ça va.

M. JUDE LAVIGNE :

2570 Et c'est ceux-là qui... ils retournent dans le sol, c'est 180 000 tonnes de produits, c'est quand même pas rien.

LE PRÉSIDENT :

2575 En fait, c'est la réponse alors.

M. ANDRÉ VACHON :

2580 Pour ce qui est des autres paramètres, on respecte en totalité. Ce matin, j'ai déposé les normes qu'on retrouve dans le *Règlement sur les matières dangereuses* qui s'applique lorsqu'on fait un test de EPA 1311 et on respecte les normes, sauf pour un paramètre qui est la radioactivité. Et c'est la raison pour laquelle on veut les gérer de cette façon-là, parce que s'il y a une place où ils peuvent être dangereux, c'est en surface. En les retournant sous terre, recouverts par plusieurs dizaines de mètres de roc et à travers le remblai en pâte, à ce moment-là, on rend très peu probable que le radon, par exemple qui pourrait être produit, puisse se libérer.

2585

2590 Il ne faut pas oublier que, actuellement, les scories radioactives, qui ont été produites par SLC, se retrouvent en surface sur le bord du parc à résidus et c'est une des raisons pour lesquelles ce site-là était considéré dangereux par GERLED, qui était le groupe du ministère de l'Environnement qui étudiait les sites contaminés, était considéré comme légèrement dangereux en raison de la présence de scories radioactives.

2595 La gestion des scories qu'on veut faire ici est celle aussi qui a été adoptée par Niobec et avec l'accord du ministère de l'Environnement. Et on retourne à Niobec également les scories sous terre. Et c'est la façon normalement la plus sécuritaire de gérer ce matériau-là.

M. ALAIN ROCHON :

2600 Monsieur le président, mon collègue, Claude Gignac, aimerait rajouter un complément d'information là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2605 Bien sûr.

M. CLAUDE GIGNAC :

2610 Oui. Au sujet des scories, évidemment, les résultats qui ont été donnés par monsieur Vachon nous indiquent par exemple que... évidemment, la question des coefficients d'activité, on a quand même un coefficient de radioactivité de 26, d'activité de 26.

2615 Dans le cas des tests EPA 1311, on a démontré quand même qu'il y avait une certaine lixiviation. Évidemment, ce sont des tests agressifs. Il faut dire que ces données nous donnent qu'on a, par exemple, 5.4 en baryum pour le total. C'est-à-dire qu'il y a des éléments qui sont quand même lixiviables. Ça ne veut pas dire qu'ils sont... les scories qui vont être avec le ciment, c'est sûr qu'elles deviennent moins... ils rendent des éléments moins disponibles, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des éléments qui restent lixiviables et qui peuvent aller dans les eaux souterraines.

2620 Alors, parce qu'on a fait le test 1312 qu'on considère moins agressif et, malgré ça, on trouve quand même des fluorures. Les fluorures, on a quand même des normes à l'effluent des eaux d'exhaure et les normes sont de 1.5, alors qu'on a déjà 3... si on fait un test de lixiviation 1312, donc plus faible, on a une valeur de 5.3 pour les scories.

2625 Ça veut dire qu'on a quand même une petite source de fluorures, d'éléments qu'on désire moins quand même pour les eaux d'exhaure. C'est une petite source, mais c'est une source quand même et ce n'est pas non lixiviable. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même certains éléments chimiques qu'il faut vérifier pour savoir si c'est bien lixiviable ou non.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

2635 Je profite pour demander au promoteur de nous remettre deux tableaux que vous nous avez remis en partie. En fait, nous vous avons demandé les résultats des tests de lixiviation selon la méthode EPA 1311 des minerais, des résidus miniers et des scories, ce que vous avez fait, en fait que vous avez puisés déjà des documents déposés.

2640 Pourriez-vous nous remettre ces mêmes deux tableaux que vous nous avez inclus dans le document DQ.1.1, donc ces résultats, avec les critères, en grisant peut-être des éléments qui sont lixiviables.

M. ANDRÉ VACHON :

Oui, d'accord, comme on l'a fait pour les autres tableaux qu'on vous a fournis.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait, tout à fait.

M. ANDRÉ VACHON :

2650 Dans ce cas ici, vous ne les aviez pas demandés.

LE PRÉSIDENT :

2655 Non, tout à fait.

M. ANDRÉ VACHON :

2660 Donc, je ne les ai pas faits.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

2665 **M. ANDRÉ VACHON :**

Mais j'ai eu envie de le faire, puis après, c'est un petit peu embêtant.

LE PRÉSIDENT :

2670 Oui, merci.

M. ANDRÉ VACHON :

2675 J'ai voulu répondre correctement à la question.

LE PRÉSIDENT :

2680 D'accord, merci.

M. JUDE LAVIGNE :

Monsieur le président...

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. JUDE LAVIGNE :

2690 ... pour le bénéfice de la salle, est-ce que ce serait possible pour vous de prendre deux minutes pour nous expliquer la différence entre une audience publique en environnement et une enquête publique comme vous faites actuellement?

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, bien sûr.

M. JUDE LAVIGNE :

2700 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2705 En fait, normalement lorsqu'un projet, qui a des répercussions environnementales, est assujéti à la Procédure régulière d'évaluation des impacts sur l'environnement, donc s'il répond à un certain nombre de critères en fait, s'il y a des personnes qui demandent au ministre la tenue d'une audience publique, d'une enquête et d'une audience publique, si le ministre juge que la requête qu'il reçoit n'est pas frivole, il accepte et il mandate le BAPE pour former une commission
2710 qui va enquêter sur l'ensemble du dossier. Et cette commission est obligée de tenir des audiences publiques.

2715 Une commission d'enquête, d'abord, elle n'enquête pas sur tout le dossier. Et comme vous l'avez vu vous-mêmes, je pense que la majorité d'entre vous déplore le fait que cette commission n'a qu'un mandat limité, restrictif effectivement. Je vous ai même lu, le premier soir, les six points qui font partie de notre mandat.

2720 Donc, on ne couvre pas tout le dossier. On ne regarde pas les aspects économiques. On ne regarde pas les aspects radioactifs maintenant. On ne regarde pas les aspects esthétiques. On ne regarde pas l'agro-tourisme. On ne regarde pas la contamination de l'air. On ne regarde pas les retombées économiques. Voilà. Donc, on regarde uniquement les points qui nous sont confiés.

2725 On a convenu d'utiliser le terme «consultation» plutôt qu'une audience pour ne pas confondre les gens. Donc, nous n'étions pas obligés de tenir une consultation publique. Nous avons jugé bon d'en tenir une parce qu'on croit que ça peut nous aider, ça peut nous éclairer et, de fait, je vous assure que ça nous a pas mal éclairés jusqu'à maintenant dans notre réflexion et dans notre analyse pour qu'on puise à ce moment-là proposer, recommander au ministre les choses les plus intelligentes.

2730 Alors, c'est un petit peu ça la différence de façon très simple. Cette consultation, on n'y était pas tenu. Elle était optionnelle. C'est nous qui l'avons décidée. Et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas une deuxième partie de consultation publique.

2735 Normalement dans les mandats d'enquête réguliers, il y a d'abord, dans une première semaine, une période durant laquelle vous ne faites que poser des questions et vous recevez les réponses. Et en général, trois, quatre semaines après, il y a une deuxième partie de l'audience publique durant laquelle le promoteur n'est plus là, les personnes-ressources ne sont plus là, et c'est uniquement les citoyens qui viennent déposer leur mémoire ou émettre leur avis. Alors, nous, nous avons combiné les deux à la fois. Alors, merci.

2740 Alors, on passe à la prochaine personne, madame Lucie Massé.

2745 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Bonsoir, monsieur le Commissaire.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

2755 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Bonsoir. Alors, je suis une citoyenne d'Oka et j'aimerais ça comprendre comment il se fait qu'on puisse diriger l'effluent d'une mine dans un ruisseau, qui s'appelle le ruisseau Rousse, qui lui alimente un marais, le marais de la Grande baie, qui est partiellement une zone de protection extrême, elle-même située dans un parc national.

2760 Moi, à ma connaissance, la *Loi des parcs* interdit toute exploitation minière ou forestière sur le territoire des parcs. Et à mon sens, un parc national qui recycle les eaux usées d'une mine,

c'est ce que je comprends, à mon sens, il m'apparaît que ça bafoue la *Loi sur les parcs*. C'est ma question, monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2765

Alors, très bien. Alors, je vais demander l'avis à deux personnes.

D'abord, monsieur Rozon, quel est votre avis là-dessus?

2770

M. RICHARD ROZON :

Effectivement, le ruisseau Rousse se déverse dans la Grande baie qui est une zone de préservation et de préservation extrême. Toutefois, nous, on a fait des représentations au ministère de l'Environnement à l'effet qu'on avait un certain nombre...

2775

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous parler un peu plus fort s'il vous plaît?

2780

M. RICHARD ROZON :

Nous avons fait des représentations auprès du ministère de l'Environnement à l'effet qu'on avait des préoccupations concernant la contamination éventuelle de la Grande Baie et des problèmes d'érosion.

2785

Et les réponses qu'on a reçues, notamment au niveau de la Société faune et parcs, nous ont rassurés sur ces aspects-là. Et comme je le disais ce matin aussi, on a été rassurés concernant la faune, les poissons, ces choses-là.

2790

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais maintenant demander au porte-parole du ministère de l'Environnement: est-ce que c'est une façon de faire régulière que des effluents de mine ou d'industrie soient rejetés dans les cours d'eau sans traitement ou après traitement?

2795

M. ALAIN ROCHON :

Il faut bien comprendre ici que l'effluent de la mine, encore une fois pour préciser pour madame Massé, on ne parle pas d'eaux usées. Ce ne sont pas les eaux qui ont servi au traitement du minerai. Ce sont les eaux d'exhaure qui sont rejetées une fois traitées, elles aussi vont être traitées.

2800

LE PRÉSIDENT :

2805 Les eaux d'exhaure, madame, ce sont les eaux de fond de mine.

Mme LUCIE MASSÉ :

2810 Les eaux de fond de mine?

LE PRÉSIDENT :

Oui, qu'on retrouve au fond de la mine.

2815 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2820 C'est parce que c'est un terme qu'on utilise...

Mme LUCIE MASSÉ :

2825 Mais j'ai compris qu'il y avait des eaux salines. Il y avait le docteur Lamontagne qui avait expliqué que le forage se ferait, le pompage jusqu'à 550 mètres et que ces eaux-là étaient des eaux de la nappe phréatique profonde, c'est ça que vous aviez expliqué?

LE PRÉSIDENT :

2830 La nappe profonde.

Mme LUCIE MASSÉ :

2835 C'est ça, lundis, et que cette eau-là était saline.

LE PRÉSIDENT :

2840 Saline?

Mme LUCIE MASSÉ :

Qu'il y avait du sodium, du sel.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lamontagne?

2850 **Mme LUCIE MASSÉ :**

C'est que le docteur Lamontagne avait dit, il me semble, parce que c'était la mer de Champlain, puis qu'il y avait des eaux qui avaient... non?

2855 **LE PRÉSIDENT :**

On va demander tout de suite à monsieur Lamontagne de venir à la table des personnes-ressources.

2860 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Peut-être que j'ai mal compris.

LE PRÉSIDENT :

2865 Non, attendez.

Mme LUCIE MASSÉ :

C'est ce que j'avais compris.

2870

LE PRÉSIDENT :

On va tout de suite mettre à jour l'information.

2875 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Et également qu'il y avait de l'uranium, qu'il y avait également de l'ammoniac, c'est ce que j'ai compris aussi, dans ces eaux-là qui étaient dirigées dans le ruisseau Rouse.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, toutes les eaux d'exhaure ont été effectivement caractérisées. Et il y a un dépassement important...

2885 **Mme LUCIE MASSÉ :**

C'est ça, de ces trois critères-là. C'est ce qu'on avait expliqué lundi soir.

LE PRÉSIDENT :

2890

Bien, entendons-nous. Je vais laisser la parole à monsieur Rochon, parce que monsieur Rochon...

Mme LUCIE MASSÉ :

2895

Mais je ne veux pas diluer ma question. Ma question, c'était, je veux comprendre pour la *Loi sur les parcs*...

LE PRÉSIDENT :

2900

C'est pour ça que j'ai transféré la question à monsieur Rozon en premier.

Mme LUCIE MASSÉ :

2905

Très bien. Oui, mais il ne m'a pas répondu. Il me demande de faire un acte de foi, là, quand il me dit: «On a eu toutes les garanties du ministère de l'Environnement.» Moi, à ma connaissance, monsieur le commissaire, il n'y a pas eu d'étude d'impact sur cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

2910

Alors, pendant que le ministère de l'Environnement s'installe, je vais retourner la question à monsieur Rozon. Quelles sont ces garanties que vous avez eues du ministère de l'Environnement, monsieur Rozon?

M. RICHARD ROZON :

2915

Nous, on n'a pas reçu des garanties du ministère de l'Environnement. On a transmis nos préoccupations au ministère de l'Environnement pour qu'il regarde ces préoccupations-là et qu'il transmette et demande au promoteur de démontrer qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur le ruisseau Rousse et sur la Grande baie et, notamment, au niveau de la faune et de la flore.

2920

LE PRÉSIDENT :

2925

Alors, monsieur Rochon, comment avez-vous convaincu monsieur Rozon? En fait, c'est une caricature.

M. ALAIN ROCHON :

2930

En fait, on a fait affaires avec une biologiste de la Société de la faune et des parcs.

En fait, pour répondre à votre première question: est-ce qu'il est habituel de procéder de cette façon-là, donc d'accepter des rejets d'eau de nature industrielle dans des cours d'eau? Les

rejets de nature industrielle peuvent être acceptables une fois traités et une fois suffisamment traités pour que les concentrations des contaminants soient acceptables pour le milieu.

2935

Donc, il y a une évaluation qui est faite en collaboration avec mes collègues du ministère, donc après avoir évalué quels seront les concentrations, donc les teneurs de ces eaux, et on vérifie ensuite est-ce que ces eaux, donc, vont respecter ce que le milieu peut prendre.

2940

Si je peux résumer notre approche, à ce moment-là, je vous parle de toute la question, à partir des critères, d'établir des objectifs environnementaux de rejet, etc., etc.. Donc, ce qui est fait de notre part, c'est une évaluation à savoir si le rejet en question... donc, une fois traitées, les eaux d'exhaure une fois traitées, l'évaluation qu'on en a fait, vont-elles être acceptables? Les contaminants qu'elles contiennent vont-ils être acceptables pour le milieu?

2945

Et nous, on a fait part de notre analyse de cette situation à la biologiste de la Société de la faune et des parcs, et ils nous ont fait part d'un avis que je résumerais en disant que c'est un avis favorable, c'est le document de juin 2004. Je résume ce qu'on a fait.

2950

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est très bien.

2955

Alors, autrement dit, madame, c'est les caractéristiques des eaux d'exhaure qu'on compare à des objectifs environnementaux de rejet, que le ministère de l'Environnement fixe à partir de certaines analyses de toxicité, à partir des seuils toxiques sur certaines espèces. Enfin, il y a tout un éventail de possibilités, de paramètres qui sont utilisés pour fixer ces objectifs.

2960

Et ce que je comprends, c'est si les caractéristiques des eaux d'exhaure se conforment à ces caractéristiques, il ne devrait pas avoir de problème. Est-ce que je vous résume?

M. ALAIN ROCHON :

2965

En résumé. Et je pourrais faire intervenir les ressources qu'il faut pour aller plus loin, si vous le désirez.

LE PRÉSIDENT :

Si madame le désire.

2970

Mme LUCIE MASSÉ :

Bien, c'est parce que, encore là, on me demande de faire un acte de foi.

2975

M. ALAIN ROCHON :

Effectivement, là on évalue le projet. On est en avant-projet là.

Mme LUCIE MASSÉ :

2980

Oui.

M. ALAIN ROCHON :

2985

C'est un peu comme ça que fonctionne la loi. En vertu de l'article 22, quelqu'un, une entreprise doit obtenir un certificat d'autorisation avant la réalisation de son projet. Donc, on essaie d'évaluer les impacts du mieux qu'on peut.

2990

Et puis c'est pour ça que, justement, à défaut d'avoir la situation réelle devant nous qui se produit, bien, à ce moment-là, on fait un suivi. On impose un suivi à l'entreprise. Si le suivi ne nous satisfait pas, on lui demande de le corriger.

2995

Donc, en faisant un suivi de ce qui est rejeté dans le milieu au niveau autant de l'eau, de l'air, des sédiments, on va être en mesure de vérifier si les prévisions qu'on avait faites ou que le promoteur avait faites, l'évaluation qu'on avait faite, est-ce que c'est réaliste, puis d'évaluer quels seront les impacts en faisant un suivi. Et cette approche-là qu'on a...

LE PRÉSIDENT :

3000

C'est une approche standard pour des dossiers semblables?

M. ALAIN ROCHON :

3005

Absolument, absolument.

Mme LUCIE MASSÉ :

3010

J'ai bien compris la réponse de monsieur Rochon, merci beaucoup, mais ça ne répond pas à ma question au niveau de l'esprit de la *Loi sur les parcs* où il est... à mon sens, la compréhension que j'en ai, c'est que c'est un milieu protégé.

3015

Et je comprends aussi ce qu'on m'a dit et je comprends qu'on a vérifié ces choses-là. On a dit, au niveau du ministère de l'Environnement, que c'était auprès d'une biologiste de la Société de la faune et des parcs. Je ne peux pas imaginer qu'on demande l'avis seulement qu'à une personne quand on voit les conséquences que ça peut avoir au niveau d'un milieu protégé comme un marais et un milieu sensible où, déjà, il y a une sollicitation parce qu'on est en milieu agricole. Alors, ça veut dire qu'il y a des fertilisants. Ça veut dire qu'il y a des pesticides probablement qui sont déversés aussi dans le milieu Rouse.

3020 Et j'ai lu votre rapport du BAPE concernant l'uranium, mais je n'ai pas vu d'étude d'impact sur tout ce qui va être déversé dans le ruisseau Rousse et qui, finalement, va aboutir au niveau de la Grande baie où il y a une flore qui est fragile, où il y a un microclimat qui est fragile et qui est déjà peut-être fragilisé encore davantage par les fertilisants et tous les pesticides et tout ça.

3025 Alors, moi, c'est la question que je pose. Et là, pour l'instant, je suis encore dans l'ignorance.

LE PRÉSIDENT :

3030 Bien, c'est-à-dire, c'est une question que vous posez puis, en même temps, un commentaire que vous présentez à la commission...

Mme LUCIE MASSÉ :

3035 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

.. pour sensibiliser la commission au respect de l'esprit...

3040

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui, de la *Loi des parcs*.

3045

LE PRÉSIDENT :

... de la loi.

Mme LUCIE MASSÉ :

3050

Très juste.

LE PRÉSIDENT :

3055

Et, donc, votre message s'est rendu.

Mme LUCIE MASSÉ :

3060

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, monsieur Faucher, vous vouliez intervenir?

3065 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. Juste peut-être pour souligner que vous avez déjà dans le Parc d'Oka, je crois, une usine de traitement des eaux usées de la municipalité d'Oka, si je ne me trompe pas. Et les rejets de cette usine-là doivent rencontrer les critères fixés par le ministère de l'Environnement pour ne pas affecter justement la faune et la flore du Parc d'Oka. C'est ce que je comprends. Donc, il y a déjà dans le Parc d'Oka quand même une usine de traitement des eaux usées, si vous voulez.

3070

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui. Est-ce que je peux répondre à ça, monsieur le commissaire? Bien, enfin, j'ai un autre commentaire.

3075

LE PRÉSIDENT :

Une petite réponse.

3080

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui. Je veux dire qu'il y a une différence entre des bassins de décantation dans un parc et puis un trou comme une mine dans un jardin, là.

3085

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.
Monsieur Sylvain Rhéaume.

3090

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Bonjour!

3095

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Rhéaume.

3100 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Juste avant de commencer, je voudrais remercier monsieur Nastev au point de vue de sa réponse qu'il a donnée tantôt et ses questions, parce que c'est vrai que les gens ici ont

3105 l'impression que Niocan prend le monde pour des valises, là. Puis c'est assez plate d'être ici, là, puis d'avoir cette impression-là.

LE PRÉSIDENT :

3110 Je vais vous demander une chose, monsieur Rhéaume. Hier, je pense que j'ai toléré certains...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3115 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3120 ... abus de langage, parce que, bon, je me disais ce n'était pas si grave sur le coup de l'enthousiasme.

Tout à l'heure, docteur Nastev a été extrêmement dur dans ses commentaires, sans toutefois manquer de respect à personne. Donc, je vous demande d'y accorder une certaine importance.

3125 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Je vais essayer d'y aller selon ce qui est supposé d'être.

LE PRÉSIDENT :

3130 S'il vous plaît.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3135 Mais ça n'empêche pas que je le remercie pareil, là.

LE PRÉSIDENT :

3140 Ah! Non, non. Ça, vous n'avez pas manqué de respect en le remerciant. Ce n'est pas du tout ça.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3145 O.K. Cet après-midi, à un moment donné, il a été parlé aussi d'un problème avec monsieur Ferlay au point de vue de son puits, puis tout ça. Il y a une partie des galeries qui a été parlé.

3150 Moi, par connaissance, parce que de ce que je me rappelle, j'ai mon grand-père qui a travaillé dans la mine, il m'a parlé souvent des galeries. Il y a des galeries qui sont... puis c'est là que je me suis aperçu que c'est pas égal, personne a la même version. Moi, j'ai entendu dire qu'il y a des galeries qui allaient jusqu'en dessous du lac des Deux-Montagnes. Ça fait qu'il y a des galeries profondes un peu tout partout. Puis j'ai pas retrouvé rien au point de vue de retrouver ces galeries-là.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle est votre question alors?

3160 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Bien, c'est qu'il existe, ça a l'air, les *blue scripts* des galeries que les mines sont supposées de toujours transmettre au fur et à mesure qu'ils avancent, là, puis je ne les ai pas retrouvés dans les documents. Parce que pour pouvoir évaluer les eaux souterraines, c'est bon de savoir jusqu'où ça va pour pouvoir être capable d'évaluer la quantité d'eau aussi, parce que 3165 c'est cette quantité d'eau-là qui va être récupérée, de ce qui est dit, va être envoyée dans le ruisseau Rousse, va se ramasser dans la Grande baie, va se ramasser dans le lac des Deux-Montagnes.

3170 Puis Lucie, la dame qui vient de passer juste avant, c'est mon ancienne voisine. Je ne me rappelle pas son nom de famille.

LE PRÉSIDENT :

3175 Madame Massé.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3180 Madame Massé, sa question était assez pertinente parce que, justement, j'étais en train d'étudier un document que je cherchais depuis le début de la journée, c'est le document du ministère de la Faune et des Parcs du Québec qui répondait à ces inquiétudes-là que la plupart des gens ont, savoir qu'est-ce qui va arriver avec l'habitat des poissons après, là, aussitôt qu'il va commencer à y avoir des déversements.

3185 Puis je pense que ce rapport-là, DD1.38, c'est un des plus importants qu'il peut y avoir là...

LE PRÉSIDENT :

3190 En fait, il y a eu des suites à ça aussi.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Oui, je sais.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est justement ce à quoi faisait référence monsieur Rozon.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3200

C'est ça. Ici, celui qui a fait ça, c'est un monsieur Jean Traversy, biologiste. Puis ce qu'il marquait là-dedans qui est assez important, c'est qu'étant donné tous les faits, en tout cas, point de vue l'habitat du poisson, c'est qu'il était sûr et certain que ça va modifier l'habitat du poisson. C'est automatique, ça va le modifier.

3205

Puis comme l'eau est déversée dans la Grande baie, c'est un habitat qui est relativement calme normalement. Ça fait que quand j'ai entendu hier des faits comme quoi que l'eau va être diluée dans le lac des Deux-Montagnes, c'est bien beau, mais l'eau va reposer avant ça dans la Grande baie, puis au fur et à mesure, tranquillement, ça va se disperser.

3210

Mais vu que c'est de l'eau recyclée, c'est sûr et certain, j'ai de la misère à concevoir que toute cette eau-là peut être complètement recyclée à la vitesse que c'est sorti comme débit.

LE PRÉSIDENT :

3215

Monsieur Rhéaume, j'aimerais juste que ça soit plus clair, parce que, hier, vous avez pris une bonne demi-heure...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3220

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

3225

J'aimerais juste savoir une chose. Est-ce que vous voulez exprimer un avis ou une question?

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3230

Les deux.

LE PRÉSIDENT :

Bon! Allez-y tout de suite vers la question. Quelle est votre question?

3235

M. SYLVAIN RHÉAUME :

C'est qu'avec un rapport comme quoi qu'il marque ici, je vais vous répéter une place qui est assez importante:

3240

Étant donné tous les faits, la protection intégrale de l'habitat du poisson en général et des frayères en particulier s'avère donc être une priorité indiscutable et ce, tant pour les poissons que pour les humains qui en dépendent.

3245

Si c'est indiscutable, puis que moindrement qu'on fait un changement, on bouleverse l'habitat, on met en péril les poissons qui en dépendent, mais il n'est pas marqué... je n'ai pas retrouvé, puis j'aimerais savoir où est-ce qu'il y a eu les recherches faites en conséquence.

3250

C'est bien beau le poisson, le poisson en tant que tel s'il est capable de résister, mais le poisson se nourrit de quelque chose, lui, O.K.? Puis je veux savoir par rapport à tout ça ce qui a été fait là-dessus parce que, moi, je retrouve rien qui est...

LE PRÉSIDENT :

3255

Ça va. Ça va, j'ai compris la question.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

... par rapport à ça, là.

3260

LE PRÉSIDENT :

J'ai très bien compris la question.

3265

Monsieur Rozon, pourriez-vous donner les suites à monsieur Rhéaume?

M. RICHARD ROZON :

3270

Oui. Écoutez, j'ai en main le rapport de monsieur Traversy qui faisait état de son appréciation de l'étude d'impact qui était déposée en 1999. Toutefois, lui, il questionnait, parce qu'il ne retrouvait pas à l'intérieur de l'étude d'impact les réponses à ses questions et il prévoyait des impacts sur certains types de poissons. Il en avait identifié trois qui étaient sensibles aux pollutions.

3275

Il y a eu différentes correspondances entre le promoteur et la Société faune et parcs et biologistes, et il y a eu une démonstration de faite à l'effet que ce qui allait être rejeté dans le ruisseau Rousse n'affecterait pas éventuellement ces poissons-là. Donc, l'ensemble de l'habitat du poisson a été préservé.

3280 Et pour s'en assurer, la Société faune et parcs, notamment l'aménagement de la faune, ont demandé au promoteur de mettre en place un protocole, qui est fourni par la Société faune et parcs, un protocole de suivi de la qualité des eaux et aussi de la qualité et le milieu de vie de ces poissons-là qui avaient été identifiés présents dans le ruisseau Rousse.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3290

Moi, ce que je vois tout de suite avec ça, c'est qu'on prend les poissons qui vivent dans ce coin-là, on les met dans un bocal comme des poissons rouges, puis on leur met le même genre d'eau qui va être déversé, puis on regarde s'ils vont survivre à ça, là.

3295

Mais ce que monsieur Traversy a dit, c'est que c'est impossible, avec tout le débit d'eau qui pourrait se présenter, puis il est moins important que qu'est-ce qui normalement devrait être, de ce que monsieur Nastev a mentionné, en réalité, l'érosion des sols autour qui va se faire, les sédiments qu'il va y avoir, il va y avoir automatiquement un changement de sorte de poisson qui va être là, O.K.? Ils sont pas tenus compte là-dessus.

3300

Ce n'est pas nécessairement des demandes de recommandations qui changent leurs données. Il marque dans son rapport comme quoi que c'est...

LE PRÉSIDENT :

3305

Monsieur Rhéaume, vous avez posé une question, vous avez eu la réponse. Vous avez...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3310

Bien, j'ai pas eu de réponse là.

LE PRÉSIDENT :

3315

Vous avez eu la réponse. Bien sûr, vous avez eu la réponse. Vous n'êtes pas obligé d'être d'accord avec la réponse. Si vous voulez faire part à la commission de votre désaccord avec la réponse ou de votre point de vue, vous avez tout à fait le loisir de le faire. Vous pouvez le faire par écrit dans un mémoire. Si c'est très long, je vous suggère de le faire par écrit dans un mémoire et la commission s'est engagée et s'engage encore à lire tous les mémoires. Mais on ne peut pas commencer à discuter une réponse qui a été donnée. La réponse a été donnée.

3320

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3325 Non, ce n'est pas une réponse qui a été donnée. C'est marqué dedans, ça là, puis je l'ai lu, ça, là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

3330 Écoutez, vous nous le ferez savoir dans le cadre d'un mémoire ou encore...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3335 Oui, c'est parce que cette partie-là a été mentionnée avant que c'est une situation hypothétique. Mais à la fin, il finit son mémoire comme quoi c'est indiscutable, ça ne peut pas se faire sans mettre en péril les poissons qui sont dans la Grande baie.

LE PRÉSIDENT :

3340 Par gentillesse pour vous, je vais demander à monsieur Rozon d'être un peu plus explicite dans sa réponse.

M. RICHARD ROZON :

3345 Écoutez, comme ce n'est pas moi qui l'ai écrit le rapport comme je vous le disais ce matin, je vais vous faire lecture du dernier paragraphe qui conclut. Et c'est signé par le directeur régional de l'aménagement de la faune, qui est le supérieur de monsieur Traversy.

3350 *En effet, nous avons des préoccupations liées à la protection de la vie aquatique dans le ruisseau Rousse, notamment celle concernant la survie des alevins ou d'autres organismes de la chaîne tropique et, à terme, le maintien de la diversité faunique et aquatique du ruisseau.*

3355 *L'engagement du promoteur à réaliser un suivi de la faune aquatique, selon un protocole qui sera fourni par la Société faune et parcs du Québec, confirmée dans la correspondance du 23 juin 2004 adressée à monsieur Alain Rochon, nous apparaît satisfaisant pour le maintien de la diversité biologique.*

3360 *À cet égard, nous vous acheminerons prochainement ce protocole qui devrait permettre au promoteur de suivre l'évolution du milieu de vie pour la faune aquatique et répondre ainsi aux inquiétudes concernant le maintien de la biodiversité du ruisseau.*

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Rozon.

3365 Alors, maintenant, vous aviez un commentaire?

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3370 Oui, mais là, je vais essayer plus avec la façon que vous m'aviez répondu juste avant là.
Ça veut dire il faut que je tienne compte de... si je tiens compte de tout ça, puis de la façon que la
procédure se fait, ce qu'il faut que je fasse, c'est un peu selon ce que vous avez mentionné tantôt,
là. Quand un dossier amène des inquiétudes, puis qu'elles ne sont pas frivoles, si je veux
prendre vos paroles hors contexte, il faut faire une demande pour avoir une enquête, une
audience publique normale sur tout le projet de A à Z, là.

3375

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ce que je vous propose...

3380

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Pour les études d'impact, puis tout ça.

LE PRÉSIDENT :

3385

Pour avoir toute l'information, ce que je vous propose, c'est d'aller rencontrer la
conseillère en communication, madame Bourdages, qui pourra tout vous expliquer un peu ce que
vous pourriez faire.

3390

Ce qui serait le plus simple à l'heure actuelle, puisque le projet n'est pas assujéti à une
Procédure d'évaluation et d'examen d'impact sur l'environnement, c'est d'écrire un mémoire si
vous êtes en désaccord avec la réponse que monsieur Rozon vient de vous lire...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3395

Non, mais j'ai passé cette étape-là.

LE PRÉSIDENT :

3400

Ah! D'accord.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3405 C'est que, là, j'ai juste repris vos propos que vous avez dits tantôt, puis j'ai essayé de
faire un lien entre les deux, là. Mais c'est que ça voudrait dire qu'il faudrait que... pour être
capable d'avoir une réponse claire, nette et précise sur tout, je suis mieux de vous demander de
faire une demande pour qu'il y ait une enquête complète, qu'il y ait une recommandation... parmi
vos rapports que vous allez faire, qu'il y ait une recommandation qui soit faite de A à Z pour que
les citoyens au complet puissent être tranquilles après ça avec qu'est-ce qu'il va se passer, là.

3410

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que...

3415

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Que toutes les questions, puis les réponses puissent être débattues au complet dans tous les domaines du projet, là.

3420

LE PRÉSIDENT :

Le projet lui-même n'est pas assujettissable à une procédure régulière d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, parce que la loi fixe un certain nombre de paramètres qui permettent, par définition, de dire si un projet est assujettissable ou pas.

3425

Ce projet-ci aurait été assujettissable si la production, le tonnage, le volume total de Niocan produit par année dépassait 7 000 tonnes. La production annuelle, elle est, je crois, de 2 700. Est-ce que c'est bien ça, monsieur Faucher?

3430

M. RICHARD FAUCHER :

Tonnes par jour.

LE PRÉSIDENT :

3435

Tonnes par jour, bien sûr. Donc, le projet n'est pas assujettissable. Alors, dans ce cas-là, vous ne pouvez pas écrire au ministre pour lui dire de l'assujettir.

3440

Par contre, vous pouvez écrire au ministre et lui demander que même si ce n'est pas assujettir, vous pensez qu'il devrait faire quelque chose de spécial. J'ai aucune idée de ce que vous pourriez lui demander en fait. Vous lui demandez ce que vous voulez.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3445

Oui, mais ça peut être mis aussi dans votre rapport là.

LE PRÉSIDENT :

Je ne peux pas. Écoutez...

3450

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Non, mais comme quoi que les citoyens font cette demande-là.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr que je pourrai écrire dans le rapport qu'il y a des citoyens qui auraient souhaité la tenue d'une audience publique. Bien sûr, ça, je peux le faire.

3460 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Parce que depuis hier, ça fait deux, trois fois que j'entends parler que des citoyens veulent ça, là.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! Il y en a eu plusieurs.

3470 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Puis qui sont venus en avant, là.

LE PRÉSIDENT :

3475 Bien sûr, il y en a eu plusieurs.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Mais dans la salle, il y a une bonne majorité des citoyens, c'est ça qu'ils veulent là.

3480

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Rhéaume.
Madame Sonia Gagné.

3485

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Hi!

3490 **THE CHAIRMAN :**

Hi!

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3495

My questions will probably be fast, because I know you're pressed for time, but I don't know how fast the answer will be.

THE CHAIRMAN :

3500

Oh! You can take all your time.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3505

Quickly, there was a man here earlier today talking about his well system. And Mr. Faucher had said that there was funds available for, I think – was it emergency or something? – \$100,000 in place.

3510

I just wanted to make a quick comment, that I think that's an absurd amount. I think that it should be higher. I mean if people are losing their water and the people's houses are going to be affected where they live, the value of the house is lost. There's a lot of people behind me. \$100,000 is not going to cut it. That's just a quick comment.

3515

And then there was a man earlier this evening that was talking about dangers on going onto the territory of the mine.

THE CHAIRMAN :

3520

SLC.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3525

And there are dangers because of the pictures I showed you with the barrels being broken up and, you know, yes, people can get hurt with that.

THE CHAIRMAN :

3530

I can give you an answer, because Mr. Blouin told me a few minutes ago that he has the answer why he...

Mrs. SONIA GAGNÉ :

But I don't want to blow my question.

3535

THE CHAIRMAN :

Okay, okay.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3540

I still have a question. It's my understand that the promoters consulted Roche, did not do any field work nor were there any data collected. This is what I was told. So, I was wondering why we're here speaking about hypothetical questions upon hypothetical questions, you know, that instead of presenting actual data based on actual research, because what reality to me is, is that some of these gentlemen here will not be here in 17 years. They probably won't be here. I'll be here. The children will be here. And people of my age group or a little bit older will be here. That's reality.

3545

So, I find that it's a waste of time going back and forth with hypothetical questions. Let's get some facts here! Let's get some actual data, some actual points, some actual figures.

3550

THE CHAIRMAN :

Okay.

3555

Mrs. SONIA GAGNÉ :

That's my question.

3560

THE CHAIRMAN :

Let's take it like a question, because I'm not sure if it's a question or...

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3565

And my question basically is how come there was no field work done or any data or samples taken? You know, Roche was doing a report, but there was nothing.

THE CHAIRMAN :

3570

Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

3575

Oui, monsieur le président. I'll answer in English maybe if it's convenient for everyone. And I'll let Roche answer additional things.

One of the things we've done is when we've completed the environmental impact study in October of 2000, we sent a copy of the Roche report to the Council and to the Municipality of Oka for their information, to have it in the library for access, information and so on.

3580

And so that information, there's a lot of information in there and you have access to this, because it was sent to your Council to put it in your library for everyone to have access. It's in French unfortunately, I'm sorry about that, but it is there.

3585

The second thing, maybe I'll let Mr. Vachon now explain some of the work they've done to collect data, to do tests, from blasting tests to pumping tests, and so on. Mr. Vachon.

Mr. ANDRÉ VACHON :

3590

I'm sorry, my English is not good enough to answer to you in English and I prefer to continue in French, if you accept.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

3595

If I can just get a translation of some sort after he's finished giving the...

THE CHAIRMAN :

3600

Sure.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

That's fine.

3605

THE CHAIRMAN :

You will have the task, Mr. Faucher.

3610

Mr. RICHARD FAUCHER :

I will.

M. ANDRÉ VACHON :

3615

Il y a eu une multitude de données, vous dites qui n'ont pas été ramassées, mais qui ont été ramassées dans le secteur. Il y en a eu sur le bruit.

Mr. RICHARD FAUCHER :

3620

There are a lot of data which have been collected, for example on noise.

M. ANDRÉ VACHON :

3625 Il y en a eu sur les impacts de dynamitage. Il y a un essai de dynamitage qui a été fait et on a noté avec des séismomètres...

Mr. RICHARD FAUCHER :

3630 There has been some blasting tests done also around the property to establish the vibration that they create in the rocks, and then so on, with seismic equipment and so on, so we could establish the vibration through the rock and so on. These are some of the other tests that have been done and data collected.

3635 **M. ANDRÉ VACHON :**

On a aussi ramassé beaucoup de données sur l'eau. Alors, dans le ruisseau Rousse, on avait au moins cinq stations qu'on a analysées de mémoire à peu près à huit reprises pour environ une quarantaine de paramètres, 45 paramètres.

3640

Mr. RICHARD FAUCHER :

In the Rousse stream, we had at least five stations on the Rousse stream at different points. And we did eight sampling campaigns throughout the year so that it's representative through all the year, the seasons. And we tested those water for over 40 parameters.

3645

M. ANDRÉ VACHON :

On a fait aussi plusieurs tests de lixiviation sur des matériaux, notamment des scories, des résidus, du minerai venant de SLC, mais également du minerai de Niocan.

3650

Mr. RICHARD FAUCHER :

We've done a lot of leaching tests on ore, tailings from the tests that we did on Niocan zone and also St. Lawrence Columbium on the slags and so on. So, we've done a lot of these work as per EPA and so on.

3655

M. ANDRÉ VACHON :

3660 On a aussi analysé plusieurs sols autour de la propriété. Il me semble qu'on avait, de mémoire, une douzaine de stations pour lesquelles on a fait des analyses de sol, notamment les éléments radioactifs présents, mais également d'autres éléments chimiques présents dans les sols.

3665 **Mr. RICHARD FAUCHER :**

There has been a lot of soil sampling around the property, something like 12 sites have been sampled on the property and around the mining property as well to get all the details on uranium and other chemical contents in the soil in order to establish, characterize the soil.

3670

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Can I just quickly ask, when he said there was blasting tests done, when was that done?

3675

Mr. RICHARD FAUCHER :

Gee! I cannot remember if it is in 1999 or 2000.

3680

Mrs. SONIA GAGNÉ :

So then when the rock is actually, you know, through the blasting, then isn't that releasing radon? Isn't that releasing like excessive amounts of...

3685

Mr. RICHARD FAUCHER :

No, no. Let me explain you how it was done. How it was done is that you drill a hole through the top soil and rock and then you don't do a big blast like in a mine when you blast many tons. You're not blasting anything away. But you do put enough dynamite so that you create enough vibration, so you can see how the vibration moves into the ground with seismic reading. Seismic equipment are located at different sites around that point that you blast so that you can establish the nature of the rock and the way the wave... when you're going to blast in the mine, it gives you indication of how it's going to move in terms of characteristics of the rock, the vibration if you want.

3690

3695

M. ANDRÉ VACHON :

Je continue. On a aussi analysé les sédiments du ruisseau Rousse et aussi des sédiments dans la Grande baie. On a aussi, à ce moment-là, fait des analyses de granulométrie des sédiments le long du ruisseau Rousse et dans la Grande baie.

3700

Mr. RICHARD FAUCHER :

We've done sampling of sediments in the Rousse stream and the Grand Bay as well as doing the granulometric characterization of these sediments and so on.

3705

THE CHAIRMAN :

It's enough?

3710 **Mr. ANDRÉ VACHON :**

It's enough?

3715 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

Yes, yes. Thanks.

THE CHAIRMAN :

3720 Thank you.

Monsieur Richard Maheu.

3725 **M. RICHARD MAHEU :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

3730 Bonsoir, monsieur Maheu.

M. RICHARD MAHEU :

3735 Je me pose certaines questions, même plusieurs questions. Par bout, je vais dire comme l'expert en arrière, des fois, je me dis: «On dit tellement des choses, que je suis en train de me faire convaincre moi-même.» Sauf que quand je lis, je vois beaucoup de contradictions.

3740 Moi, je suis un gars qui est bien imagé, parce que je suis un visuel. Ça me semble être comme un contracteur qui construit une maison qui est croche, puis on va promettre qu'elle va redevenir *drette* avec toutes les promesses.

3745 C'est normal que les producteurs agricoles se posent plusieurs questions. C'est dans une zone agricole intensive, avec de l'agro-tourisme énormément. Quand on va fouiller dans ta poche, c'est ta boîte à lunch qui est là. Les producteurs agricoles, le sol, c'est leur boîte à lunch. S'ils ont pas leur boîte à lunch, ils vivent pas.

Hier, j'ai posé comme question: c'est quoi de l'eau agro-industrielle. On m'a dit, si je me rappelle bien: «C'est de l'eau pour les maisons, les serres et le lavage de légumes.»

3750 Dans la décision du Tribunal administratif, au point 469:

Les travaux de prolongement d'aqueduc devront aussi comprendre la mise en place des infrastructures supplémentaires, pompes et surpression et conduites de grand diamètre nécessaires pour assurer l'approvisionnement en eau agricole.

3755

C'est quoi de l'eau agricole? Si, hier, c'était de l'eau agro-industrielle, c'était pour les légumes, le lavage de légumes, de maison pour fournir de l'eau potable et les serres, venez pas me faire accroire que de l'eau agricole, c'est la même définition là. Quelle page?

3760

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

M. RICHARD MAHEU :

3765

Page 150.

Il est primordial d'offrir de l'eau pour irriguer les producteurs agricoles.

3770

LE PRÉSIDENT :

Le numéro?

M. RICHARD MAHEU :

3775

Le numéro 769. En 1975, on n'irriguait pas. Aujourd'hui, on irrigue. Dans 20 ans, sûrement que ça va être comme le restant, ça va évoluer aussi.

LE PRÉSIDENT :

3780

Monsieur Rochon, vous avez, j'imagine, ce document avec vous?

M. ALAIN ROCHON :

3785

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Comment vous interprétez «eau agricole»?

3790

M. ALAIN ROCHON :

Écoutez, la première chose qui me vient à l'esprit quand je regarde ça, c'est... je peux comprendre que monsieur Maheu se questionne, à savoir quelle était l'intention du TAQ quand il

3795 mentionnait l'eau agricole. Finalement, est-ce que les eaux agricoles incluait l'irrigation. Finalement, c'est ça que je comprends?

LE PRÉSIDENT :

3800 Tout à fait.

M. ALAIN ROCHON :

3805 Et dans ce paragraphe-là, on parle de prolongement d'aqueduc. Moi, j'aimerais bien entendre la municipalité sur ce point. Est-ce qu'elle serait d'accord, ça me surprendrait, qu'on utilise de l'eau de l'aqueduc pour faire de l'irrigation? J'imagine que la municipalité va dire: «Je ne pense pas que ça soit acceptable de prendre de l'eau d'aqueduc pour faire de l'irrigation compte tenu des volumes.» On peut le vérifier?

3810 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on peut le vérifier mais, je veux dire, on peut le vérifier pour la forme, parce que monsieur Blouin nous a donné la capacité des puits. Et nous avons, dans les documents de madame Caron et collègues, les besoins surtout pendant la forte saison, les quatre semaines. De toute évidence, la capacité des puits ne pourra pas subvenir aux besoins.

Mais pour la forme, je laisserais à monsieur Blouin le soin de répondre.

M. ÉRIC BLOUIN :

3820 C'est assez simple à répondre. Les puits dans le Parc national d'Oka n'appartiennent pas à la municipalité. Nous avons une entente avec l'ancienne Société de la faune et des parcs. On a une entente pour la fourniture d'eau. Les puits appartenant à cette société, c'est d'abord pour fournir l'eau pour l'usage du parc et les excédents sont utilisés pour la municipalité d'Oka.

3825 Mais dans une demande que la municipalité a faite justement pour être capable de renégocier cette entente afin d'alimenter les gens sur le rang Sainte-Sophie jusqu'à la distance d'un kilomètre, on a des conditions qui nous ont été posées. C'est accepté d'augmenter le débit, mais à certaines conditions. Je vous lis une portion du paragraphe:

3830 *Ceci nous amène à préciser notre deuxième condition, soit que l'eau du parc national serve à des fins d'eau potable. En ce sens, nous ne pouvons accepter que l'eau fournie soit utilisée à d'autres fins, notamment l'irrigation de terres agricoles.*

3835 **LE PRÉSIDENT :**

Quel est le document que vous lisez?

M. ÉRIC BLOUIN :

3840

C'est le document qui a été déposé par monsieur Jude Lavigne en début de semaine dont j'ai fourni une copie.

LE PRÉSIDENT :

3845

D'accord.

M. ÉRIC BLOUIN :

3850

Je n'ai pas la notice.

LE PRÉSIDENT :

3855

Non, ça va. Si on l'a, ça va très bien. Donc, dans cette entente-là, il ne s'agit pas d'une utilisation à des fins agricoles.

M. ÉRIC BLOUIN :

3860

D'irrigation.

LE PRÉSIDENT :

D'irrigation.

3865

M. ÉRIC BLOUIN :

D'irrigation, on accepte le sens qu'on a donné les jours précédents.

LE PRÉSIDENT :

3870

Monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

3875

Donc, c'est dans ce sens-là que le ministère a compris la décision du TAQ, c'est-à-dire que l'eau, le prolongement de l'aqueduc et tout, ne devait pas servir à faire de l'irrigation.

3880

D'ailleurs, la décision du TAQ a fait l'objet d'une demande d'appel de la part de l'UPA, si je ne me trompe pas. Il y a eu une demande d'appel qui a été portée en Cour du Québec de cette décision-là, qui a été rejetée par la cour. Je ne l'ai pas sous la main. Peut-être que l'avocat de l'UPA pourra en dire davantage là-dessus, mais il y a eu une demande d'appel qui a été déposée en cour, mais qui a été rejetée par la Cour.

LE PRÉSIDENT :

3885

Monsieur Faucher, est-ce que c'est exact?

M. ALAIN ROCHON :

3890

Et si je ne me trompe pas, elle portait sur la problématique de l'eau entre autres d'irrigation. Là, je m'avance un peu, mais il faudrait vérifier tout ça.

LE PRÉSIDENT :

3895

Monsieur Faucher, est-ce que c'est exact?

M. RICHARD FAUCHER :

3900

Oui, monsieur le président. Oui, c'est exact, il y a eu une demande d'appel à la Cour du Québec, ça a été rejeté. Et j'aimerais peut-être...

LE PRÉSIDENT :

3905

Par qui? La demande d'appel a été...

M. RICHARD FAUCHER :

Faite par l'UPA.

3910

LE PRÉSIDENT :

Par l'UPA.

M. RICHARD FAUCHER :

3915

À la Cour du Québec pour contester cette décision du Tribunal administratif du Québec et ça a été rejeté.

LE PRÉSIDENT :

3920

Sur quelle base?

M. RICHARD FAUCHER :

3925

Écoutez, j'ai les documents ici si vous voulez. Je pourrais toujours en faire copie et vous les fournir.

LE PRÉSIDENT :

3930 Vous pouvez nous déposer une copie s'il vous plaît?

M. RICHARD FAUCHER :

3935 Pour demain.

M. RENÉ DUFOUR :

3940 Monsieur le président, j'étais à la cour quand ça a été rejeté. La Cour a dit: «La cause a déjà été regardée et étudiée par deux tribunaux expérimentés dans le domaine», qui était la Commission de protection de territoire agricole et le Tribunal administratif du Québec. «Pourquoi est-ce que nous, qui ne sommes pas compétents dans le domaine, nous serions impliqués à revoir leur décision?» Ils ont dit: «Il n'y a pas de raison pour nous de se réimpliquer.»

3945 Mais je voudrais mentionner quand même ce qui porte à confusion. On parle d'un tuyau à grand diamètre, mais c'était monsieur Cormier, qui était le président du TAQ, du Tribunal administratif, qui nous avait demandé de prévoir un diamètre assez grand, en cas où on aurait à prolonger l'aqueduc, pour ne pas qu'on ait à rechanger le tuyau. Alors, c'est pourquoi c'est mentionné. Ça peut porter à confusion où on parle d'un tuyau à grand diamètre. C'était pour prolonger l'aqueduc au besoin.

3950

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Alors le document, nous l'avons?

3955 **M. RICHARD FAUCHER :**

Le document est déjà déposé.

LE PRÉSIDENT :

3960

C'est ça.

M. RICHARD FAUCHER :

3965 DA.1...

LE PRÉSIDENT :

3970 1.2.

M. RICHARD FAUCHER :

Oui, c'est ça.

3975 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, je vous reviens. Est-ce que vous aviez des choses à dire?

M. ALAIN ROCHON :

3980

Non, ça va. Je voulais juste mentionner effectivement que j'avais transmis le document qui avait été déposé.

LE PRÉSIDENT :

3985

Merci.

M. RICHARD MAHEU :

3990

Ça veut donc dire que c'est de l'expropriation déguisée. Hier, j'étais bien sérieux quand je disais que les producteurs agricoles étaient pour sécher, puis les puits vont sécher. L'agriculture va sécher dans ce coin-là. C'est inacceptable.

3995 Puis ça, je pense que c'est un point qui est bien important. Si les producteurs agricoles ne sont pas capables d'avoir de l'eau pour irriguer, qu'est-ce que c'est qu'ils vont faire?

LE PRÉSIDENT :

4000 Merci, monsieur Maheu.

4000

Alors, ceci complète la liste des personnes inscrites pour intervention. Si vous permettez, je vais donc passer la parole immédiatement à monsieur Faucher pour lui demander de répondre aux différents points qui avaient été soulevés par le docteur Nastev.

4005 **M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, monsieur le président, je vais demander au docteur Isabel, qui est notre spécialiste en hydrogéologie, de répondre directement à monsieur Nastev s'il vous plaît. Merci.

4010 **M. DENIS ISABEL :**

Oui. Je vais travailler à partir des notes que j'ai prises rapidement pendant les commentaires de monsieur Nastev.

4015 Le premier commentaire concernait la qualité des eaux d'exhaure en profondeur et on en a parlé cet après-midi. Je vais tout simplement répéter, pour le bénéfice des gens qui n'étaient pas là, ce que j'avais dit cet après-midi.

4020 C'est que, oui, c'est vrai qu'on s'attend normalement à ce que la minéralisation des eaux augmente avec la profondeur. Et à St. Lawrence Columbium, avec le document récent qui est apparu du ministère de l'Environnement, qui va être déposé incessamment par le ministère de l'Environnement, on a justement un échantillon d'eau qui provient d'une profondeur de 475 mètres ou 1 300 pieds en fait.

4025 Et on a comparé ce tableau-là d'analyse avec les prédictions qu'on avait des eaux d'exhaure de la mine. Pour la plupart des paramètres, c'est dans le même ordre grandeur, de mémoire, sauf le chlorure qui était un peu plus concentré.

4030 Donc, oui, ça semble un peu plus minéralisé en profondeur, mais pas de façon à changer les qualités de l'effluent des eaux d'exhaure. C'est la réponse qu'on a donnée et on la maintient, parce que ce sont les chiffres qu'on a à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

4035 Mais, en fait, ça, ce sont les circonstances qui favorisent la chose, puisque les données de SLC...

M. DENIS ISABEL :

4040 Sont maintenant disponibles. Mais il faut dire qu'étant donné que la formation de carbonatite est quand même assez perméable, on ne s'attendait quand même pas à une très grande différence dans ce cas-là pour la circulation des eaux.

LE PRÉSIDENT :

4045 Si vous permettez, madame Caron voudrait intervenir.

Mme LUCIE CARON :

4050 Oui. Merci, monsieur Zayed. Moi, il y a quelque chose que j'ai de la misère un peu à comprendre. Là, vous venez de nous dire que la minéralisation est plus élevée en fonction de la profondeur de la nappe.

4055 Nous, au niveau de notre évaluation pour la qualité probable de l'eau d'exhaure, on s'est servi de données qui ont été prélevées à partir des puits des producteurs agricoles situés le long du rang Sainte-Sophie.

4060 Cette affirmation-là, on s'est posé des questions là-dessus, parce qu'on a questionné le
ministère de l'Environnement, à savoir est-ce que c'est possible d'avoir des données, des
analyses d'eau qui seraient faites à 500 mètres au niveau des conditions réelles de forage qu'il va
y avoir dans la mine. Parce que si on dit que la minéralisation est plus importante lorsqu'on est en
profondeur, et puis que, nous, on doit émettre un avis sur la qualité probable de l'eau d'exhaure
et que, finalement, la qualité que Niocan prévoit, la qualité prévue de l'eau d'exhaure était
4065 inférieure, à ce moment-là quand on a fait notre analyse, à la qualité qu'on retrouvait même dans
les puits qui avaient été analysés dans la région, à un moment donné, il y a comme du non-sens.
Il y a quelque chose, moi, qui me manque.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4070 Aussi, monsieur le président, pour faire suite aussi à ce que dit ma collègue, c'est que,
même au moment de l'élaboration des calculs et tout ça, on a dû faire des scénarios
supplémentaires, parce que la concentration possible ou, en tout cas, des certaines valeurs qui
nous ont été fournies augmentait tout le temps.

4075 Puis là, on a appris aujourd'hui que l'eau en profondeur est plus concentrée. L'eau va être
contaminée par les sites de St. Lawrence. Alors, est-ce que ça va continuer encore à augmenter?
Puis est-ce qu'on nous a fait travailler sur des hypothèses qui étaient plus ou moins valables et qui
nous ont été présentées comme des hypothèses de travail qu'on savait fiables et qui ont évolué et
évolué, puis à la dernière minute, des changements, des changements? Puis encore
4080 aujourd'hui, c'est encore des changements.

Alors, c'est très frustrant, comme dirait monsieur Nastev, de travailler dans des
conditions comme ça.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Docteur Isabel, est-ce que ça serait possible pour demain de nous apporter un tableau
comparatif avec les estimations des caractéristiques des eaux d'exhaure telles qu'elles
apparaissent dans l'étude d'impact et la caractérisation des eaux d'exhaure de la mine SLC juste
4090 pour que nous puissions voir la différence entre les deux avec, peut-être, deux autres... si c'est
possible, parce que je sais qu'on finit tard, et puis les nuits sont courtes.

M. DENIS ISABEL :

4095 Avec quoi d'autre vous avez demandé, monsieur Zayed?

LE PRÉSIDENT :

4100 Avec une autre colonne, les OER, c'est tout. Les OER, ce sont les objectifs de rejet
environnementaux.

Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

4105

Si je me permets d'ajouter par contre, on a échantillonné de l'eau dans des puits, par exemple un des puits, on allait jusqu'à 116 mètres de profondeur. Quand bien même c'est dans le roc, c'est déjà une profondeur quand même raisonnable.

4110

Et le point que je veux faire, c'est que parmi les puits qu'on a échantillonnés, 100, 110, 116 mètres, quelque chose comme ça, on a trouvé une valeur de .05. Alors, dans nos calculs, on a pris quand même des valeurs...

LE PRÉSIDENT :

4115

Pour quel...

M. RICHARD FAUCHER :

4120

L'uranium, pardon. Alors, on a pris quand même les chiffres les plus élevés. Donc, on a été conservateurs sur plusieurs points. La moyenne de ce qu'on a retrouvé, c'est probablement .02 peut-être pour l'uranium, mais on a pris .05 quand même dans la plupart des calculs qu'on a faits. Ça, c'est un point.

4125

Je ne sais pas si monsieur Vachon veut rajouter d'autres caractéristiques.

LE PRÉSIDENT :

4130

Mais je voudrais juste poser une question. Docteur Nastev, est-ce qu'un échantillon de l'eau d'exhaure dans la mine SLC, pris à un moment ponctuel, peut donner – lors de l'exploitation, si je comprends bien, monsieur Lamontagne – lors de l'exploitation, peut donner une idée fiable de la caractérisation des eaux d'exhaure?

M. MIROSLAV NASTEV :

4135

De la mine Niocan.

LE PRÉSIDENT :

4140

De la mine Niocan qui serait située à 1,5 kilomètre.

M. MIROSLAV NASTEV :

4145

Monsieur le président, c'est très difficile à répondre à votre question. Il m'est impossible de dire, je ne sais pas. Je ne sais pas la réponse. Dans quelles conditions était pris l'échantillon à

la mine SLC Columbiun, de quelle profondeur, est-ce que c'était dans les fosses, est-ce que c'était dans le puits de pompage?

4150 Puis le promoteur nous convainc assez de... je choisis mes mots, je m'excuse pour le langage, essaie de nous convaincre que les deux mines ne sont pas les mêmes, ce n'est pas la même propriété, c'est différent. Je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

4155 Donc, docteur Nastev, pour vous, quelle est la meilleure façon d'avoir une caractérisation des eaux d'exhaure?

M. MIROSLAV NASTEV :

4160 Bien, de prendre un échantillon de l'eau d'exhaure.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4165

M. DENIS ISABEL :

C'est ce qu'on va faire pour se conformer aux OER, monsieur le président.

4170 **Mme LUCIE CARON :**

Peut-être juste une dernière petite chose. C'est qu'on disait, au niveau des analyses qui ont été prises, que la qualité au niveau de l'uranium... c'est-à-dire, le niveau maximum qui avait été observé était aux alentours de .05.

4175

Au niveau de la qualité prévue, qualité prévue 2001 et 2002, nous, ce qu'on a, c'était .03 et .04 que Niocan prévoyait au niveau de la qualité au niveau de l'uranium. Donc, on prévoyait une qualité meilleure que ce qu'on avait dans l'analyse la plus élevée.

4180 Nous, dans les scénarios qu'on a faits, c'est sûr qu'on est allés avec l'analyse qui était la plus haute pour estimer notre pire scénario, mais sauf que je me dis: comment pouvez-vous expliquer que la qualité prévue par Niocan soit inférieure à ce qu'on trouve dans les puits? Puis là, on sait qu'on va creuser plus profond encore que ce qu'il y a dans les puits.

4185 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, est-ce que je comprends que vous allez faire un échantillon, prélever un échantillon dans les eaux d'exhaure, dans les eaux à 400 ou 450 mètres?

4190 **M. DENIS ISABEL :**

Dans les eaux d'exhaure quand on aura des eaux d'exhaure, monsieur le président. Les eaux d'exhaure, c'est...

4195 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais je ne veux pas qu'on joue sur les mots quand même. Mais, donc, vous n'avez pas l'intention de faire un prélèvement...

4200 **M. RICHARD FAUCHER :**

Bien, c'est qu'il faudrait qu'on fasse un forage jusqu'à...

LE PRÉSIDENT :

4205

Oui.

M. RICHARD FAUCHER :

4210

... un nouveau forage, parce que les forages qui ont été faits ont tous été colmatés. Et, donc, si on a besoin de faire un échantillonnage, on aurait à refaire un trou jusqu'à 500 mètres et aller échantillonner à 500 mètres.

Mme LUCIE CARON :

4215

Est-ce que je peux savoir pourquoi lorsque vous avez fait le forage...

LE PRÉSIDENT :

4220

Juste un moment.

Mme LUCIE CARON :

Je m'excuse.

4225

LE PRÉSIDENT :

Juste un moment. Qu'est-ce que ça peut représenter comme effort?

4230

M. RICHARD FAUCHER :

Un minimum de 50 à 60 000 \$ juste pour le trou de forage. C'est 100 \$ du mètre ou plus.

LE PRÉSIDENT :

4235

Et vous avez fait combien de forages pour déterminer le gisement?

M. RICHARD FAUCHER :

4240

33 000 mètres de forage, 58 trous.

LE PRÉSIDENT :

4245

58 trous?

M. RICHARD FAUCHER :

Oui.

4250

LE PRÉSIDENT :

Et vous n'avez pas pensé à prélever un échantillon pendant...

M. RICHARD FAUCHER :

4255

À ce moment-là, durant la campagne géologique, malheureusement, non, ça n'a pas été pensé ou fait.

M. ALAIN ROCHON :

4260

Oui, mais monsieur le président, il faut bien comprendre que la nature des eaux souterraines actuellement, même à 500 mètres, ne correspond pas nécessairement à la qualité des eaux d'exhaure pendant l'exploitation, parce que les eaux souterraines vont être altérées par les activités minières, entre autres par l'azote ammoniacal qui va provenir de l'utilisation entre autres des explosifs.

4265

Donc, c'est pour ça que ce n'est pas possible d'obtenir un échantillon d'eau d'exhaure. Par eau d'exhaure, on entend de l'eau souterraine pompée lors des activités minières. Les deux vont ensemble, là, pendant l'activité minière.

4270

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr, mais on convient quand même qu'il va falloir tenir compte d'autres paramètres, notamment de la qualité des eaux des fosses, si jamais les fosses peuvent influencer ou pas sur les eaux d'exhaure. Ça, on en convient.

4275

4280 Mais comme point de départ, c'est beaucoup plus fiable si on part avec les données réelles que des données extrapolées de 100 mètres de hauteur à 500 mètres de profondeur. C'est uniquement ça. Donc, on réduit le niveau d'incertitude en allant prélever directement dans la zone cible.

Madame Caron?

4285 **Mme LUCIE CARON :**

Merci, monsieur Zayed. C'était notre point de vue aussi. On partage le même point de vue que vous à ce niveau-là.

4290 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Monsieur le président, c'est que, aussi, on avait demandé la question que vous venez de poser, puis on nous a répondu que: «De toute façon, juste un puits, ce n'est pas représentatif. Alors, ça ne vaut pas le coût.» Alors, c'est peut-être la même chose. Si on trouve des résultats qui ne sont pas satisfaisants, on dit: «C'est un puits, ça va être dilué avec le reste de l'eau, et puis c'est pas représentatif.» Ça fait qu'il n'y a jamais de réponse vraiment définitive.

LE PRÉSIDENT :

4300 Docteur Isabel, voulez-vous poursuivre?

M. DENIS ISABEL :

4305 Oui. Et pour compléter sur la qualité des eaux d'exhaure, une autre chose qu'on a mentionnée, c'est que cette qualité-là varie en fonction de la profondeur, comme on le dit précédemment, mais la mine exploite toute l'épaisseur de l'aquifère. Donc, l'eau qui arrive dans la mine provient de toute la hauteur interceptée de l'aquifère. Donc, c'est un mélange des eaux moins profondes et plus profondes.

4310 Et comme monsieur Nastev le faisait justement remarquer, la majorité de l'écoulement se fait dans la partie supérieure de l'aquifère où les eaux sont théoriquement moins chargées. Donc, ce qu'on va obtenir comme eau d'exhaure, c'est un mélange de tout ça. Et un échantillon pris à la profondeur de la mine ne sera pas non plus représentatif des eaux d'exhaure. Je ne sais pas si vous comprenez la...

4315 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Bien, ça va dans le même sens que ce qu'on vient de discuter avec monsieur Rochon.

4320 **M. DENIS ISABEL :**

Maintenant, l'autre remarque de monsieur Nastev concerne l'épaisseur des dépôts meubles que monsieur Nastev considère erronée à un point. Alors, on s'est engagés à refaire une nouvelle carte en incluant les nouveaux points de mesure. Et cette valeur-là va être corrigée à ce point-là.

Ça pourrait aller jusqu'à vérifier exactement à quel endroit était ce fameux forage-là, parce qu'il semble y avoir une ambiguïté sur la position du forage, ce qui est peut-être la cause de l'erreur perçue par monsieur Nastev.

4330

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais juste m'assurer. Docteur Nastev, est-ce que c'était uniquement ponctuel votre remarque?

4335

M. MIROSLAV NASTEV :

Oui, ma remarque était sur un forage dont on connaît la stratigraphie. On sait qu'il y a 5,3 mètres d'épaisseur de dépôts meubles. L'emplacement de ce forage est bien connu, il n'y a aucune ambiguïté, il est juste près du ruisseau Rousse, donc est indiqué sur la carte.

4340

Moi, j'ai pris les photos que je vous ai remises. Le ruisseau Rousse est encaissé dans les dépôts meubles. Donc, chaque rivière, chaque ruisseau, son lit est plus profond que les berges. Donc, si on extrait 2 ou 3 mètres d'encaissement, on arrive à 1 ou 2 mètres restant de dépôts meubles qui se trouvent au fond du ruisseau Rousse.

4345

Ces dépôts meubles sont surtout du matériel grossier. Et 1 ou 2 mètres de dépôts meubles par-dessus le roc, en géologie, ça s'appelle affleurement rocheux, aussi simple que ça. Ça veut dire que le ruisseau Rousse... on a les données, je ne sais pas, il y a peut-être 50 données sur la carte, je ne les ai pas vérifiées. À ce point, le ruisseau Rousse coule sous le roc. Ce point se trouve à l'endroit où serait la mine, à une vingtaine ou cinquantaine de mètres du puits de pompage.

4350

Donc, si on pompe, si on rabat la nappe 500 mètres en dessus du ruisseau Rousse qui coule sur le toit d'aquifère, il est très logique de considérer qu'il va avoir une partie du ruisseau Rousse qui va s'infiltrer dans la roche carbonatite. Ça veut dire que le débit du ruisseau Rousse serait modifié.

4355

Ça veut dire qu'il y a un impact de pompage sur les eaux de surface. Ce n'est pas vrai que le promoteur prétend qu'il n'y aura aucun impact.

4360

LE PRÉSIDENT :

Docteur Isabel, vous voulez poursuivre?

4365

M. DENIS ISABEL :

Oui. C'est sûr qu'on va porter très attention à ce point-là quand on va refaire la carte et ça pourrait aller jusqu'à aller refaire des mesures, s'il le faut, d'accord?

4370

Concernant le volume des galeries, je pense que monsieur Faucher a répondu à cette question-là. Donc, on va considérer que la réponse est donnée.

Maintenant, concernant la remarque de monsieur Nastev concernant le matériel utilisé pour le remblai en pâte, actuellement, on n'a pas fait d'essai, parce qu'on n'en a pas encore sous la main de remblai en pâte concernant sa perméabilité ou sa conductivité hydraulique.

4375

Par contre, suite à la question de monsieur Nastev, j'ai fait une recherche rapide sur Internet tout à l'heure, et puis j'ai trouvé quelques références d'essais faits pour différents mélanges. Et les perméabilités qu'on nous donne sont de l'ordre de 10^{-7} à 10^{-8} mètres par seconde, qui sont du même ordre de grandeur que la perméabilité de l'aquifère de roc.

4380

Donc, il y a moyen d'avoir un remblai en pâte qui va avoir la même conductivité hydraulique que le roc. Donc, les chantiers remblayés ne seront pas ni plus, ni moins perméables à l'ordre de grandeur près que le roc encaissant.

4385

LE PRÉSIDENT :

Vous allez nous déposer un document là-dessus?

4390

M. DENIS ISABEL :

Oui. Je peux déposer un article que j'ai trouvé, mais j'ai l'intention de continuer cette recherche-là pour avoir plus de documentation également.

4395

LE PRÉSIDENT :

C'est juste pour qu'on puisse avoir l'information.

4400

M. DENIS ISABEL :

Certainement. Autre point soulevé, c'est toute la discussion sur le volume journalier d'exhaure de 2 500 m³ par jour. Ça, on l'a répété plusieurs fois. Monsieur Nastev ne veut plus qu'on le répète. Je ne sais pas s'il veut que je répète la même explication qu'on a donnée jusqu'à date, elle n'a pas changé.

4405

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que c'est basé sur une étude comparative avec d'autres mines...

4410

M. DENIS ISABEL :

Non, non. L'étude comparative avec d'autres mines, monsieur, elle est apparue dans...

4415

LE PRÉSIDENT :

Alors, répétez la réponse simplement.

M. DENIS ISABEL :

4420

Le volume d'exhaure a été estimé par les ingénieurs miniers qui ont fait l'étude de faisabilité de la mine en se basant sur les données de roc qu'on avait.

4425

Dans l'étude d'impact, Roche, comme un point de vérification de cette valeur-là, est allé chercher un tableau de données de pompage de plusieurs mines au Québec, dont l'autre mine de niobium qui existe au Québec, pour voir c'était quoi le genre de débit qu'on observe: est-ce qu'on a un débit qui est complètement en dehors du champ des débits possibles ou ça a de l'allure? On tombait dans la partie, je pense c'était le troisième plus haut débit de la liste. Donc, la majorité de... il y avait quoi, 12 ou 13 mines listées dans ce tableau-là. Donc, la majorité des autres mines avait un débit beaucoup plus faible que ça, dont l'autre mine de niobium, qui est celle qui est dans une autre carbonatite au Saguenay.

4430

Donc, ce n'est pas à partir du tableau des mines que le débit a été estimé. Il a été vérifié dans l'étude d'impact avec ce tableau-là.

4435

LE PRÉSIDENT :

Docteur Nastev, normalement, c'est quoi la procédure régulière pour déterminer le débit de pompage?

4440

M. MIROSLAV NASTEV :

Vous parlez de n'importe quel débit de pompage ou...

4445

LE PRÉSIDENT :

Dans une mine, oui. Quand vous avez exprimé des réserves par rapport aux 2 500 m3, auxquels maintenant vous y croyez, si j'ai bien compris...

4450 **M. MIROSLAV NASTEV :**

On commence à y croire.

4455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, quelle est la façon idéale par laquelle on devrait estimer le débit de pompage.

M. MIROSLAV NASTEV :

4460 Bien, vous me posez la question sur la façon idéale. J'imagine que ce n'est surtout pas la façon que le promoteur a utilisée, donc de comparer une mine dans cette condition ici, dont il y avait une mine juste à côté, à 1 kilomètre de distance, dont le débit était 6 000 m³ à 400 mètres de profondeur, si je ne me trompe pas, monsieur Isabel.

4465 Donc, ça, on ne considère pas, mais on regarde une autre mine ou une dizaine de mines dans des conditions hydrogéologiques complètement différentes. Ce n'est pas juste la porosité et la perméabilité de la roche mère qui influencent le débit, ce sont les conditions. Est-ce qu'on a un lac juste à côté? Est-ce qu'on a une rivière à côté? Donc, les conditions limites hydrogéologiques, ça influence.

4470 Donc, regarder un site ailleurs, puis dire: «Regarde. O.K., ça, je vais avoir ici», ce n'est pas une façon, j'imagine, courante ou correcte de considérer un débit pompé soit dans une mine ou dans n'importe quel puits.

4475 Ce que je ferais, j'utiliserais des transmissivités ou des perméabilités de la roche en place dont le promoteur nous a donné des valeurs, et j'utiliserais une modélisation numérique dont Roche a fait la modélisation numérique, et je vais faire des scénarios.

4480 Si la perméabilité était tant, mon débit serait autant. Mais la perméabilité a une fourchette de valeurs. Donc, ça peut varier un peu plus ou un peu moins loin, ou beaucoup plus ou beaucoup moins. Donc, je fais un scénario pessimiste, un scénario optimiste.

4485 Roche a fait ça, cet exercice. Cependant, le débit n'est pas dans le rapport. Je ne sais pas pourquoi. Ce débit qui était simulé n'était pas dans le rapport. Et pourquoi les scénarios qui étaient simulés ne sont pas présentés dans l'étude d'octobre 2000? Mais ça, c'est également loin d'être la façon idéale.

4490 L'idéal, c'est de faire le forage, puis de commencer le pompage, puis de pomper un temps assez long pour pouvoir juger sur le débit. Donc, si on pompe deux jours ou trois jours, ça ne dit rien. Il faut atteindre les conditions aux limites, les limites hydrogéologiques pour avoir un débit réel.

LE PRÉSIDENT :

4495 Mais ça, ce n'est pas le projet finalement?

M. MIROSLAV NASTEV :

4500 Répétez?

LE PRÉSIDENT :

Mais pour faire ceci, ça prend quasiment le projet?

4505 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Mais vous m'avez posé la question c'est quoi la façon idéale.

LE PRÉSIDENT :

4510 Oui, oui.

M. MIROSLAV NASTEV :

4515 Mais il y a beaucoup d'autres façons qui ne sont pas idéales, mais qui sont meilleures que l'approche que le promoteur a prise.

LE PRÉSIDENT :

4520 D'accord.

M. MIROSLAV NASTEV :

4525 Donc, me comprenez-vous?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je suis un peu perplexe par rapport à...

4530 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Je vais recommencer de façon plus simplifiée.

LE PRÉSIDENT :

4535

Recommencez, parce que je pense que je n'ai pas compris quelque chose. J'ai dû ne pas comprendre quelque chose.

M. MIROSLAV NASTEV :

4540

L'hydrogéologie, c'est une science exacte, mais les résultats peuvent être multiples.

LE PRÉSIDENT :

4545

Votre modèle, tout ça, j'ai très bien compris qu'il puisse avoir une fourchette. Vous avez le pire scénario, Monte-Carlo, tout ce que vous voulez. On pourrait avoir une fourchette de valeurs.

M. MIROSLAV NASTEV :

4550

Exact.

LE PRÉSIDENT :

4555

Ça, ça va.

M. MIROSLAV NASTEV :

4560

Le promoteur ne nous présente pas cette valeur.

LE PRÉSIDENT :

4565

Oui. Je vais le questionner tout à l'heure là-dessus.

M. MIROSLAV NASTEV :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

4570

Maintenant, vous avez dit après ça: «L'idéal, si c'était moi», si c'était vous...

M. MIROSLAV NASTEV :

4575

Non, c'est... vous me reposez la question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Je vous ai dit: «Vous, qu'est-ce que vous feriez?»

4580

M. MIROSLAV NASTEV :

Moi, je ferais la modélisation conjointe à plusieurs scénarios. Donc, la carbonatite, malgré qu'il y a des fissures, des fractures, des ouvertures plus grandes ou des trous plus grands, à l'échelle de plusieurs kilomètres carrés, répond plus ou moins comme un milieu je ne dirais pas homogène, mais plus homogène qu'il est en réalité. C'est sûr que c'est hétérogène. Mais à l'échelle plus grande, la réponse compte pour un milieu homogène. Roche, dans la modélisation, première et deuxième de Roche, et de monsieur Bilodeau et monsieur Leblanc, c'est cette approche qui a été faite, sauf les données nous sont pas disponibles.

4585

4590

LE PRÉSIDENT :

Alors, pourquoi, monsieur Faucher?

4595

M. DENIS ISABEL :

Ça, c'était la dernière remarque de monsieur Nastev concernant la modélisation. Mais juste pour corriger un fait, je pense que monsieur Nastev n'a pas compris que le débit initialement n'a pas été estimé par comparaison au tableau des mines qu'il y a dans le rapport d'étude d'impact.

4600

Le débit a été calculé ou a été estimé par les ingénieurs miniers qui ont fait l'étude de faisabilité de la mine, basé sur les résultats des trous de forage, les RQD qui sont des données de fracturation de la roche.

4605

Puis vous savez, chaque métier a ses trucs et ses façons de faire. Et les ingénieurs miniers, basé sur ces chiffres-là, leur expérience d'exploitation de mines, ont sorti ce chiffre-là.

4610

Les gens en environnement de chez Roche, pour valider le chiffre, pour voir s'il était raisonnable, ont fait la comparaison que j'ai expliquée tout à l'heure. Mais initialement, l'évaluation s'est faite par des ingénieurs miniers, d'accord? C'est le point que je voulais rajouter.

4615

Maintenant, concernant la modélisation et le débit de pompage utilisé dans la modélisation, parlant de fausse vérité véhiculée, la valeur est dans le rapport à trois places, et je peux le citer, c'est le rapport PR3.1. Et à la page 6, section 2.3...

M. ANDRÉ VACHON :

L'annexe.

4620

M. DENIS ISABEL :

Partie annexe, à la page 6, section 3.3, on explique la représentation conceptuelle du pompage à la mine SLC. Un petit peu plus loin dans le même rapport, vers la fin de la section 4.1, à la page 17, on explique de quelle façon dans le modèle ça a été représenté, avec quel type de drain. Et maintenant, comme je disais, à la page 19, section 5.2, on donne précisément les débits utilisés dans cette modélisation-là.

C'était une modélisation en régime transitoire. Donc, on commençait à modéliser la mine au début quand elle était moins profonde et, ensuite, plus profonde. On a commencé avec un débit, si je suis ici, de 1 700 m³ par jour au tout début, pour passer à 6 000, et terminer à 7 000 m³ par jour. Ça, c'était pour la modélisation de St.Lawrence Columbium. C'est les mêmes chiffres de débit qu'on a mentionnés plus tôt cet après-midi. C'est tout dans le rapport.

LE PRÉSIDENT :

Docteur Nastev?

M. MIROSLAV NASTEV :

Il y avait des confusions peut-être de ma question et la réponse de monsieur Isabel. Dans la deuxième modélisation, simulation numérique, les hydrogéologues de Roche, ils ont calé leur modèle d'après les observations qui étaient faites pendant le pompage effectué à la mine, et ça, c'est Columbium.

Le débit pompé dans le modèle numérique, pour avoir les rabattements dans la mine et des rabattements plus proche possible observés dans les puits, dont trois ou six puits, je ne sais pas, les gens de l'UPA vont me corriger peut-être, qui étaient considérés pour définir le rayon de rabattement de la mine, et ça, c'est Columbium, ils ont réussi à caler le modèle d'une façon très exemplaire.

Ils avaient, pour les premières six années, 1 700 m³ par jour. À partir de la sixième année, je crois, jusqu'à onze - ne me prenez pas pour le mot - c'était 6 000 m³ par jour. Puis à la fin, c'était 7 000 m³ par jour. Les données sont exactement les mêmes que la mine, et ça, c'est Columbium, a rapporté ou qu'on a les données de pompage; et ça, c'est Columbium.

Une fois le modèle calé, ce même modèle a été utilisé pour prévoir les rabattements qui, éventuellement, causeraient le pompage à la mine, pompage futur de Niocan.

On a cette carte. Si je me rappelle bien, ça, c'est la carte numéro 5 dans le même rapport. Ça, c'est cette carte. Donc, cette ligne de rabattement, qu'on appelle significative, était obtenue par le même modèle numérique qui était calé presque idéalement avec la mine; et ça, c'est Columbium.

4665 Dans la carte, puis dans le texte... en réalité dans le texte, on ne réfère jamais à cette
carte. On ne réfère jamais sur cette carte, on n'explique jamais cette carte. Pourtant, la légende
de cette carte, c'est: «Rabattement projeté de la nappe à la mine Niocan». Et on dit que la ligne
c'est «rabattement significatif».

4670 *Limite maximale du rabattement significatif de la nappe fin de la période d'opération de la
mine.*

Moi, c'est ce débit que j'ai demandé: c'est quoi le débit simulé pour avoir cette carte.
J'imagine, on ne s'est pas compris avec monsieur Isabel.

4675

LE PRÉSIDENT :

Docteur Isabel?

4680

M. DENIS ISABEL :

Oui. Si vous lisez bien le rapport, vous allez bien remarquer qu'il n'y a pas beaucoup
d'information sur la simulation de la mine Niobec.

4685

M. MIROSLAV NASTEV :

Niocan.

4690

M. DENIS ISABEL :

Niocan, pardon. C'est ce que j'avais remarqué, c'est parce qu'il n'y en a pas eu. Il n'y a
pas eu de simulation numérique de la mine Niocan, parce qu'on n'a pas réussi... les gens qui ont
fait le projet de simulation ont conclu, à la fin de la partie de la simulation de St.Lawrence, que la
calibration qu'ils avaient faite ne permettait pas de représenter de la bonne façon les rabattements
observés pendant l'opération de la mine St.Lawrence Columbiun.

4695

Donc, en concluant que le modèle n'était pas adéquat, on ne se sert pas après du
modèle inadéquat pour faire des prédictions.

4700

La carte numéro 5 n'a pas été faite à partir d'un modèle. Elle a été faite à partir de la
prévision qu'on a expliquée à plusieurs reprises du rayon de 1.2 kilomètre en fonction des
observations puis des différences entre les deux mines, et on a tracé une ligne pour représenter
ce rayon-là.

4705

Et pourquoi la forme n'est pas parfaitement circulaire? C'est qu'on a tenu compte des
limites de la carbonatite et de l'effet des fosses de la St. Lawrence. Mais ce n'est pas marqué nulle
part que c'est le produit d'une simulation. Il n'est pas mention d'une autre simulation dans le
rapport.

4710 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Je vais relire le rapport et je vais vous répondre pour ça.

4715 **LE PRÉSIDENT :**

J'en suis convaincu.

M. MIROSLAV NASTEV :

4720 Mais je n'ai pas fini avec mes réponses à monsieur Isabel.

LE PRÉSIDENT :

Mais je vous en prie, allez-y.

4725

M. MIROSLAV NASTEV :

Concernant l'étanchéisation des galeries. Les particules fines concassées... pas concassées, mais...

4730

LE PRÉSIDENT :

Cimentées.

4735 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Oui, pulvérisées, puis cimentées avec 3 à 5 % de ciment, donc ça représente, j'imagine, une pâte qui serait mise dans les galeries.

4740 **M. RICHARD FAUCHER :**

Dans l'échantillon.

M. MIROSLAV NASTEV :

4745

C'est quoi la différence? Je m'excuse. Mais une fois qu'on arrête de forer, est-ce que les galeries seront remblayées aussi ou non?

M. RICHARD FAUCHER :

4750

Non, les galeries... Si vous me permettez, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4755 Allez-y.

M. RICHARD FAUCHER :

4760 Les galeries permettent de donner accès... on développe des galeries pour donner accès au gisement pour venir l'extraire et amener le minerai au concasseur en souterrain, au fond de la mine, et ensuite hisser le minerai à la surface.

4765 Donc, durant la vie de la mine, on a besoin de ces galeries-là. Et c'est la même chose avec la St.Lawrence. C'est pour ça que, cet après-midi, je faisais la comparaison très simple de dire: écoutez, on a extrait tant de tonnes de minerai de SLC et on va extraire tant de tonnes de minerai de Niocan, mais l'ouverture de Niocan, parce qu'on fait le remblai des chantiers minéralisés, minerai pour minerai, des pommes avec des pommes, si vous voulez, c'est 400 000 m³ comparés à 2.5 millions de m³ dans le cas de la St.Lawrence Columbiun.

4770 Maintenant, si vous voulez comparer aussi les galeries et le puits de mine, j'ai aucun problème, parce que les galeries de St.Lawrence s'étendaient sur 900 mètres, puis un peu partout, et le puits était de 750 mètres. Alors, il y avait encore beaucoup plus grand de galeries et d'espaces ouverts dans la mine St.Lawrence qu'on en a parce que, nous, la distance moyenne de halage est de 200 mètres et le puits est de 500 mètres.

4775 Alors, je ne me suis pas cassé les détails avec ça, parce que c'est plus petit comme dimensions, si on veut, les galeries. Les galeries, c'est 3 mètres par 4 mètres ou 3.5 par 4 mètres, quelque chose comme ça, pour donner accès, si vous voulez. Mais les chantiers sont 25 mètres par 40 mètres par 75 mètres, ces chantiers-là, qu'on va extraire.

4780

M. MIROSLAV NASTEV :

Comment vous allez remplir les chantiers avec le remblai? C'est quoi la façon?

4785 **M. RICHARD FAUCHER :**

4790 La méthode qu'on retrouve en général, c'est qu'à partir de la surface, on a un trou qui est fait et on pompe le remblai cimenté jusqu'à... je ne sais pas si monsieur Dufour a encore son dessin en trois dimensions. Je pourrais vous l'expliquer peut-être plus facilement. Vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

4795 Bien, non, vous allez attendre deux secondes. Ce que je pourrais faire, docteur Nastev, si vous avez d'autres éléments, s'il y a des informations que vous désirez obtenir et que, nous, nous savons déjà, on n'a pas besoin d'être ici.

4800 Par contre, si vous avez d'autres questions ou d'autres commentaires qui peuvent bénéficier à la Commission, nous serions intéressés à les entendre. Est-ce qu'il y aurait d'autre chose pour le moment ou...

M. MIROSLAV NASTEV :

4805 Je vais regarder le rapport de la modélisation.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, on pourrait revenir là-dessus demain?

4810 **M. MIROSLAV NASTEV :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

4815 Très bien.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

4820 Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

4825 Oui?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

... j'aurais deux demandes à faire au promoteur.

4830 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous parler plus fort, s'il vous plaît?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

4835

J'aurais une demande à faire au promoteur, et puis une précision d'ordre général. Quand le docteur Nastev parle de caler un modèle, je ne sais pas si les gens connaissent la signification de ça, ça veut dire comparer les résultats du modèle aux données de terrain qu'on connaît.

4840

Alors, si un modèle est calé, ça veut dire que les résultats du modèle correspondent aux données de terrain qu'on a. Alors, c'est un petit aparté pédagogique.

LE PRÉSIDENT :

4845

Merci.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

4850

Puis la question que j'aurais, ça serait: dans le rapport d'étude d'impact de roche de 1999, ils font une estimation des eaux d'exhaure, et puis premièrement 1 500 m³ par jour, deuxièmement 2 500 m³ par jour, comme on a discuté.

LE PRÉSIDENT :

4855

Mais en fait, le 1 500 n'existe plus.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

4860

Oui, mais ils vont aller tout de suite à...

LE PRÉSIDENT :

Ils vont aller tout de suite à 2 500.

4865

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Et puis ils disent qu'ils ont calculé ça à partir des données d'essai de pompage. Ils font un commentaire sur le fait que l'essai de pompage reflète surtout les propriétés du roc fracturé et altéré à l'endroit du puits.

4870

Alors, je voudrais souligner que l'essai de pompage a été fait tout près de la surface dans un environnement qui n'est pas représentatif du gisement. Alors, il est probable que la perméabilité du gisement soit plus faible, mais l'essai représente les conditions où l'essai a eu lieu, puis pas en profondeur dans la mine.

4875

Et puis dans le rapport de Roche, on dit que:

4880 *La méthode utilisée pour évaluer de manière théorique le débit de pompage est une méthode analytique simple qui met en relation un débit de pompage, une profondeur de rabattement, un rayon d'influence du pompage, une conductivité hydraulique et un rayon de puits de pompage.*

Je voudrais connaître la relation utilisée s'il vous plaît.

4885 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire l'équation?

4890 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui, laquelle?

LE PRÉSIDENT :

4895 Bien, vous pouvez nous l'écrire et nous l'apporter demain matin.

M. ANDRÉ VACHON :

D'accord.

4900

LE PRÉSIDENT :

Et déposer le document aussi, s'il vous plaît.

4905 **M. ANDRÉ VACHON :**

Je ne suis pas sûr qu'on va pouvoir tout fait ça demain, parce que ce document-là est à Québec. Alors, j'ai apporté un certain nombre de documents ici, mais...

4910 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, peut-être pas tout le document, mais au moins l'équation, puis le document pourrait suivre.

4915 **M. ANDRÉ VACHON :**

Je vais tenter de trouver.

LE PRÉSIDENT :

4920

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autre chose? Ça va? Très bien.

Alors, ceci complète notre cinquième séance et je vous invite à venir demain, si cela vous intéresse. Nous débuterons la séance thématique à 13 h demain et on va terminer demain soir avec une séance qui débutera à 19 h. Merci et bonne nuit.

4925

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4930

ET J'AI SIGNÉ:

4935

LISE MAISONNEUVE, s.o.